

## L'INSTITUTIONNALISATION DE LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, au fil d'illustrations de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture

Olivia BLUM

### Résumé



Depuis l'Antiquité, on pratique des soins aux animaux mais la médecine vétérinaire équine institutionnalisée n'apparaît qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. En France, jusqu'à cette période, il existe une médecine du cheval, encore très rudimentaire, exercée avec plus ou moins de succès par les maréchaux.

En France, la reconnaissance de la médecine vétérinaire équine comme une science à part entière est liée à quelques figures marquantes. Elle renvoie à la lutte sociale sous-jacente entre des écuyers et des maréchaux.

Les maréchaux ont une bonne pratique de soins aux chevaux, mise en œuvre depuis longtemps. Une petite partie d'entre eux est reconnue pour ses compétences en la matière et a le privilège d'exercer aux petites écuries du Roi à Versailles ou dans d'autres villes. Certains écuyers, qui s'intéressent aux soins à apporter aux chevaux, mobilisent leur culture de l'écrit et leurs réseaux sociaux pour théoriser des pratiques existantes.

La reconnaissance de la médecine vétérinaire équine est notamment liée à la rivalité entre Claude Bourgelat, écuyer célèbre, et les Lafosse. Le père, Étienne-Guillaume Lafosse, maréchal des petites écuries du roi Louis XV, un des premiers docteurs en médecine équine, connu de beaucoup de savants d'Europe, se fait entendre à l'Académie des sciences. Le fils, Philippe-Étienne, auteur d'un impressionnant *Cours d'hippiatrique ou traité de la médecine des chevaux* (publié en 1772), illustré de gravures d'une grande qualité scientifique, voit sa réputation surpasser celle de son père auprès des savants.

Quant à Claude Bourgelat, c'est lui qui, après avoir fait des études littéraires puis s'être adonné à l'équitation, fonde des écoles pour enseigner publiquement la médecine vétérinaire : la première d'entre elles est créée en 1761. En effet, la médecine vétérinaire ne peut être centrée sur le cheval comme le souhaite Lafosse, puisque sa vocation première est de faire face aux épizooties qui déciment notamment les troupeaux de bêtes à cornes. La peste bovine est à l'origine d'importantes destructions animales au début du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le royaume de France. En outre, les animaux de compagnie se développent (petits épagneuls, bichons, lévriers, chats, etc.) et ils ont aussi besoin d'être soignés.

Lafosse n'est pas associé à la création des écoles vétérinaires. Il se fait remarquer par de nombreux travaux qui lui valent l'estime des savants, mais il est « laissé presque dans l'ombre ».

La création de l'École vétérinaire de Lyon marque une étape fondamentale dans l'institutionnalisation de la médecine afférente aux animaux dans leur ensemble, dans la progressive théorisation de leurs maladies. Un nouveau « métier, fondé sur une démarche scientifique appliquée à toutes les espèces » va voir le jour : celui de vétérinaire.

Les premières écoles vétérinaires sont donc le fruit des efforts conjugués de Claude Bourgelat, écuyer érudit et ambitieux, et d'un ministre de Louis XV clairvoyant et passionné pour l'agriculture, Henri-Léonard Bertin, qui mit en exergue les idées de Bourgelat auprès du roi en soulignant l'intérêt de créer une médecine de toutes les espèces animales. Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces écoles servent de modèle pour la création d'institutions analogues dans d'autres pays d'Europe.





## L'INSTITUTIONNALISATION DE LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, au fil d'illustrations de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture

Olivia BLUM



**D**epuis l'Antiquité, on pratique des soins aux animaux mais la médecine vétérinaire équine institutionnalisée n'apparaît qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous présentons ici tout d'abord la santé équine telle qu'elle est explicitée dans les ouvrages précédant la création des écoles vétérinaires (partie 1). En France, à cette époque, il existe une médecine du cheval, encore très rudimentaire, exercée avec plus ou moins de succès par les maréchaux. Toutefois, de nombreux traités de maréchalerie, qui contiennent des informations relatives à l'anatomie équine, aux maladies et accidents auxquels le cheval est exposé ainsi qu'aux remèdes à y apporter, sont écrits par des écuyers. Ensuite, nous nous intéresserons à la rivalité entre Claude Bourgelat (écuyer célèbre), et les Lafosse, père et fils, aux circonstances de la création de la première école vétérinaire, au travers des illustrations de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture (partie 2). Enfin, nous présenterons d'autres ouvrages de cette Bibliothèque, afférents à la situation postérieure à l'institutionnalisation de la médecine vétérinaire (partie 3).

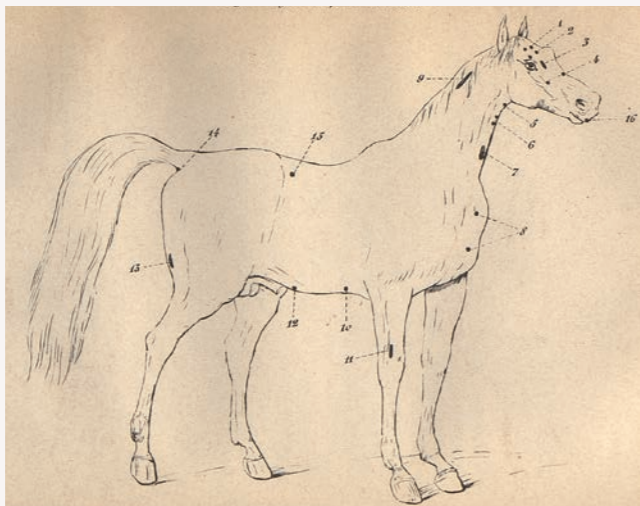
## AVANT L'INSTITUTIONNALISATION DE LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

### Les soins dispensés aux équidés : une pratique ancienne

Selon A. Railliet et L. Moulé, « la médecine des animaux a été cultivée par les anciens peuples de l'Orient : en l'honneur chez les Égyptiens, elle a laissé aussi des traces chez les Babyloniens, les Iraniens et les anciens peuples de l'Inde. C'est dans une liste de fonctionnaires et de prêtres assyriens, en caractères cunéiformes, qu'apparaît pour la première fois le vétérinaire, désigne sous le nom de médecin des ânes, c'est-à-dire médecin des équidés<sup>1</sup> ».

Dès l'antiquité grecque et romaine, les grecs dénomment la médecine afférente au cheval « hippatrie », et les latins *ars veterinaria* ou *mulo-medicina*. Le spécialiste des soins apportés aux équidés s'appelle donc hippiatre ou vétérinaire. Des écrits contenant des connaissances relatives à la médecine vétérinaire sont rédigés par des hippiatres grecs, latins (Végèce...), des agronomes (Caton, Varron, Columelle), etc.

Au Moyen Âge, la passion des Arabes pour le cheval les a amenés à s'intéresser aux maladies de cet animal très tôt. Parmi les premiers traités d'hippiatrie, le plus connu est celui des deux arts en médecine vétérinaire ou le *Nâcéri* dont le texte original fut rédigé en arabe par Abou Bakr en l'an 1333 du calendrier grégorien, et dont la copie manuscrite ayant servi à sa traduction date de 1471<sup>2</sup>. « Dans son ouvrage, Abou Bakr rassemble les connaissances de tous les peuples ayant laissé des traces écrites sur le cheval. Il s'inspire des grecs, des indiens, des perses et des arabes, tout en s'appuyant sur les connaissances de son père et en livrant sa propre expérience et ses conclusions. Son exposé est divisé en trois cent dix-neuf chapitres répartis en dix parties, chacune consacrée à un aspect du cheval<sup>3</sup> ». Le docteur Perron, chevalier de la légion d'honneur, publia en 1852, 1859 et 1860, 3 volumes d'une traduction entrecoupée de commentaires du *Nâcéri* de la Bibliothèque nationale de France. La Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture détient la première partie datée de 1852, de ce *traité complet d'hippologie et d'hippiatrie arabes*, ouvrage publié par ordre et sous les auspices du ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce<sup>4</sup>.



1 A. Railliet et L. Moulé, *Histoire de l'école d'Alfort*, Paris, Asselin et Houzeau, 1908, p. 1.

2 Ce manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale de France, sous le n° 2814.

3 Mohammed Mehdi Hakimi et Christophe Degueurce, Le traité des deux arts en médecine vétérinaire ou le NACERI : présentation de sa traduction, *Bulletin de la société française d'histoire de la médecine scientifique vétérinaire*, 2004, n°3.

4 M. Perron (traduit de l'arabe d'Abou Bekr Ibn Bedr par), *Le Nâcéri, La perfection des deux arts ou traité complet d'hippologie et d'hippiatrie arabes, Première partie*, Paris, M<sup>me</sup> Veuve Bouchard-Huzard, 1852.

On y trouve un « exposé des signes naturels ou épis que peut présenter la robe du cheval, d'après les renseignements et signalements fournis par un écuyer arabe, en Égypte » (p. 196). Par exemple, le n° 7, « long épi placé devant le tiers inférieur du cou » serait un « signe néfaste, le cheval qui le porte est défectueux ». Selon les propos traduits par M. Perron, « l'interprétation, j'oserai dire, physiologique, mais certainement pratique de tous ces signes, indications présentées par la disposition de poils en sorte de rosaces ou de ronds sur tels ou tels points de la robe du cheval, repose, pour l'Arabe, sur des observations, sur une longue étude. Pour l'Européen cette interprétation n'est basée que sur des préjugés, sur des aberrations d'une crédulité trop facile ; elle porte à faux, elle est assise sur le vide. » (p. 198).

Cette première partie du *Nâcéri* qui est dotée de dissertations hippiques et historiques du traducteur, ne traite pas des maladies du cheval mais plutôt des soins et du régime alimentaire. Elle explicite les traditions hippiques des arabes.

Selon L. Moulé<sup>5</sup>, pendant toute la durée du Moyen Âge, l'évolution de la médecine vétérinaire est très lente et est le reflet de la médecine vétérinaire italienne : « la langue latine étant commune à la plupart des peuples européens, les principaux manuscrits vétérinaires italiens, ont dû servir de guide à tous ceux qui, en France se livraient à l'étude du cheval et de ses maladies ».

Dès la Renaissance (XVI<sup>e</sup> siècle), la diffusion des livres se développe par le fait de l'imprimerie, notamment avec des traductions d'ouvrages anciens : traduction latine des œuvres des hippiatres grecs par Jean Ruel (Ruellius) de Soissons en 1530 (dans laquelle le terme vétérinaire apparaît, la médecine des animaux est nommée *Veterinaria medicina*), traduction en diverses langues des œuvres de Végèce, des agronomes latins, etc<sup>6</sup>. En outre, de nouveaux ouvrages traitant de la médecine animale sont rédigés par des auteurs notamment italiens (Agostino Magno, Frederico Grisone et Carlo Ruini) ou espagnol (De francisco de la Reyna).

En France, Laurentius Ruisius (1288-1347) apporta dans notre pays « un premier traité pratique, de grande qualité et fourmillant de détails pratiques comme, par exemple, plusieurs techniques de castration du cheval et une analyse typologique des coliques du cheval ». Le plus révolutionnaire des anatomistes de la Renaissance, André Vésale, publia à Bâle en 1543, *La Fabrica*, qui avait trait à une anatomie de l'homme se fondant sur la dissection. Conscient des similitudes entre l'animal et l'homme, il menait des investigations afférentes à la dissection d'animaux vivants. Ensuite, « le cheval, animal de valeur, fut le premier à bénéficier de la transposition de ces connaissances de l'homme à l'animal<sup>7</sup> ».

L'œuvre de Carlo Ruini (1530-1598) afférente à l'anatomie du cheval qui est dotée d'intéressantes planches qu'on attribue à Léonard de Vinci, s'inspire de l'œuvre d'André Vésale. Elle sera beaucoup utilisée et reprise par la suite. Carlo Ruini, né en 1530, qui appartient à une riche famille de Bologne (et en devient le sénateur), s'intéresse au cheval et à ses différentes races. Son œuvre, *Anatomia del cavallo* présente pour la première fois l'anatomie et des pathologies du cheval, les différents systèmes

5 L. Moulé, *Histoire de la médecine vétérinaire, deuxième période : histoire de la médecine vétérinaire au Moyen Âge, deuxième partie : la médecine vétérinaire en Europe*, Paris, Maulde, 1900.

6 A. Railliet et L. Moulé, *Histoire de l'école d'Alfort*, Paris, Asselin et Houzeau, 1908.

7 C. Degueurce, Claude Bourgelat et la création des écoles vétérinaires, *Comptes Rendus Biologies* 335, 2012, p. 336.



organiques ainsi que les systèmes circulatoire et nerveux<sup>8</sup>. L'édition originale de 1598, ses trois autres éditions italiennes (parues en 1602, 1618 et 1707)<sup>9</sup> ainsi qu'une traduction allemande connaissent un grand succès.

En outre, des informations afférentes aux soins des chevaux sont énoncées dans des ouvrages d'agronomes, à l'instar de ceux d'Olivier de Serres, de naturalistes (Conrad Gesner, etc...) voire de médecins (Héroard, Fracastor, etc.).



Agronome français, Olivier de Serres, étudia de manière scientifique les techniques agricoles. En 1600, paraît le premier exemplaire de son livre, *le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, qui va être édité pendant plusieurs siècles. Les principes y sont énoncés et justifiés suivant une logique très claire. Encouragé par la faveur du roi Henri IV, son succès fut immense et dépassa largement les frontières. En 1800, en pleine période de réorganisation économique du pays, François de Neufchâteau réalise la vingt et unième édition, précédée de l'éloge prononcée par lui, qui fait partie de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture. Cette édition, qui date de 1804-1805, contient par exemple les propos suivants (p. 756, tome II) : « Plusieurs maladies aviennent souvent aux chevaux par trop de

sang ; ce que prévenant, convient les faire saigner lors qu'on s'apercevra les chevaux se frotter la queue contre les murailles... Et de peur de faillir, sans autre indice, ce sera de deux en deux mois, une fois la lune estant veille, qu'on leur tirera du sang ».

Jean Héroard (1551-1628), auteur de *Hippostéologie, c'est-à-dire Discours des os du cheval*, ouvrage édité en 1599 et doté de belles planches, fut le premier à être qualifié, dans les comptes du Roi Charles IX relatif à la grande écurie, de *médecin en l'art vétérinaire*<sup>10</sup>.

### Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, développement de la production d'ouvrages, notamment par le biais de traités de maréchalerie

En France, la médecine vétérinaire fait partie intégrante de la maréchalerie. « Chez les peuples de l'Occident, la médecine accuse un mouvement de recul assez prononcé entre les mains des maréchaux. Il n'est plus question, en effet, d'hippiatres ni de vétérinaires : tout travail qui traite des maladies du cheval est l'œuvre d'un maréchal ; la médecine vétérinaire proprement dite s'appelle la maréchalerie ; la médecine du bétail, qui entre à peine en ligne de compte, est surtout du ressort des bouviers et des bergers ». Les maréchaux avaient le « soin des haras, des chevaux du prince, soit à l'armée, soit ailleurs<sup>11</sup> ». Selon les propos tenus par J. B. Huzard, les mots « hippiatrice » et « vétérinaire » ont le même sens, et le terme de maréchal « n'appartenoit point originairement à celui qui ferre et qui panse les chevaux,..., qu'il est devenu synonyme de celui d'hippiatre et de vétérinaire ». Plus tard, on distingue le maréchal-ferrant du maréchal-expert.

8 [Http://www.vet-alfort.fr/web/fr/426-ruini-carlo-1530-1598.php](http://www.vet-alfort.fr/web/fr/426-ruini-carlo-1530-1598.php)

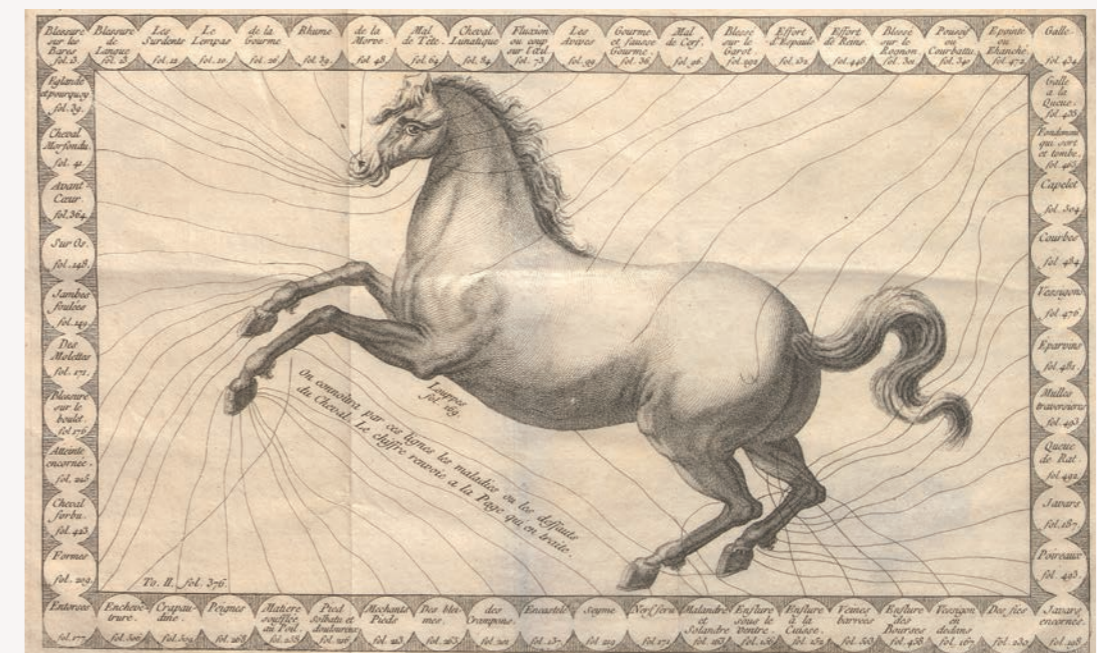
9 Une d'entre elles, celle de 1707, fait partie du fonds d'André Corbeau, qui se trouve à la Bibliothèque universitaire Droit-Lettres de Caen.

10 C. Degueurce, Claude Bourgelat et la création des écoles vétérinaires, *Comptes Rendus Biologies* 335, 2012.

11 A. Railliet et L. Moulé, *Histoire de l'école D'Alfort*, Paris, Asselin et Houzeau, 1908.

En France, la production d'ouvrages ayant trait à la médecine vétérinaire et d'une manière plus générale aux soins donnés aux chevaux se développe au XVII<sup>e</sup> siècle, notamment par le biais de **traités de maréchalerie** (écrits par Nicolas Beaugrand, l'Espiney, Jacques de Solleysel, etc.). Un d'entre deux se démarque par rapport aux ouvrages antérieurs : il s'agit du *Parfait maréchal* de Solleysel, dont la première édition date de 1664. On dénombre plus de trente éditions de cet ouvrage dont la dernière connue date de 1782<sup>12</sup>, dont celle se trouvant au centre de documentation de la Maison de la recherche en sciences humaines de Caen qui date de 1754.

Après des études classiques, Jacques de Solleysel « entre dans la clientèle du comte d'Avaux, diplomate actif<sup>13</sup> ». En 1642, à l'âge de 25 ans, il part en Allemagne pour un voyage d'une durée de 6 années (sans sa femme et son fils) avec la délégation française rassemblant des diplomates accompagnés de leurs proches et de diverses personnes attachées à leur service. Durant cette période, il se forme auprès de médecins allemands sur les maladies des chevaux et les remèdes à y apporter<sup>14</sup>. Dès son retour d'Allemagne, en 1648, il transmet son savoir équestre par le biais du manège en formant des gentilshommes à l'activité d'écurier puis son savoir médical par le traité du *Parfait maréchal*. Solleysel dirige une école d'équitation à Paris, l'Académie Bernardi, située près de l'hôtel de Condé (actuel Théâtre de l'Odéon). L'édition du *Parfait maréchal* de 1754 se trouvant au centre de documentation contient des éléments sur les signes et les causes des maladies de chevaux, la manière adéquate de s'en occuper, de les ferrer etc., un « traité du Haras pour élever de beaux et bons Poulains, & les Préceptes pour bien emboucher les chevaux et est augmentée d'un abrégé de l'art de monter à cheval ».



La planche présentée ci-dessus illustre les différentes maladies des chevaux ou leurs « défauts » en mobilisant des lignes pour indiquer leur nom et la page dans laquelle ils sont abordés.

12 C. Degueurce et B. Richoux, La médecine des écuriers à travers les écrits de Markham et de Solleysel, *Bulletin de la société française d'histoire de la médecine scientifique vétérinaire*, 2003, n°2

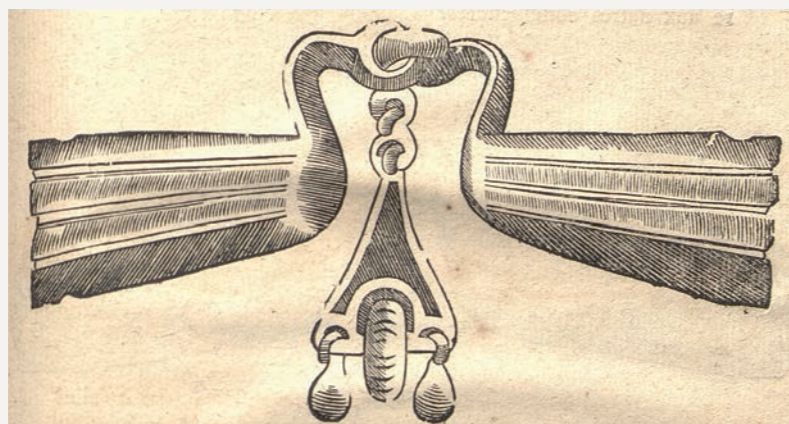
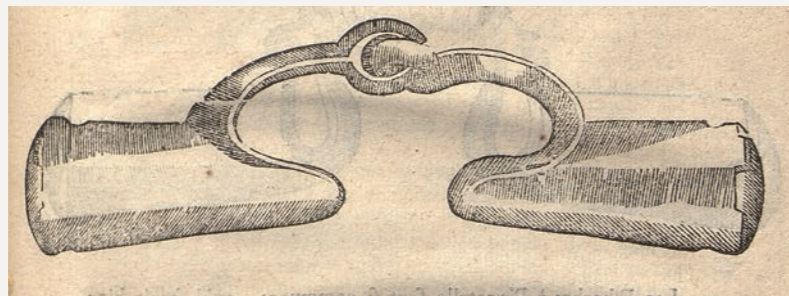
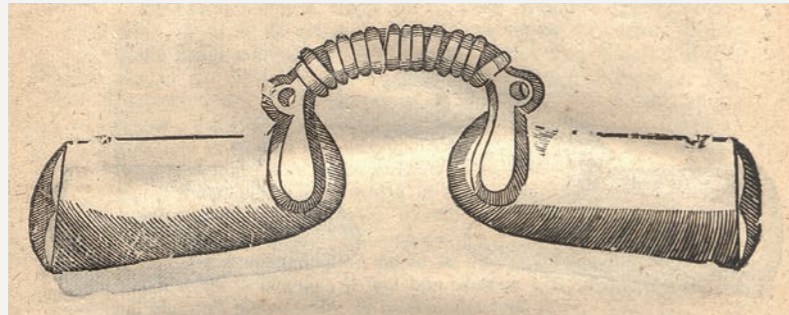
13 D. Roche, *La culture équestre de l'Occident XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Tome premier, Le cheval moteur, Fayard, 2008, p. 215

14 C. Lemarchand, 1986, *Solleysel (1617-1680) écurier et hippiatre, père de la médecine vétérinaire moderne*, Thèse pour le doctorat vétérinaire, Créteil (Alfort), n°127.

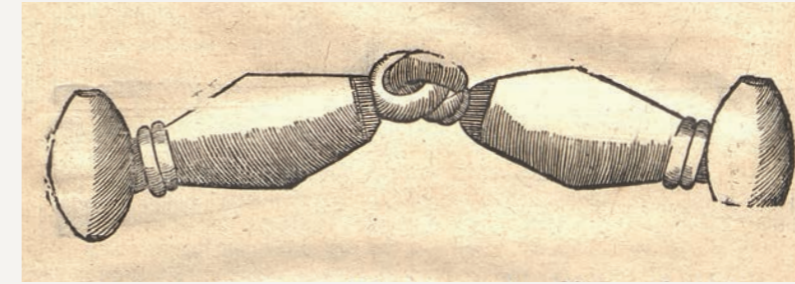


L'ouvrage de Solleysel est destiné aux maréchaux, dont il déplore l'ignorance. Le terme de maréchalerie correspond à cette époque à l'élevage, l'entretien, l'hygiène et la pathologie du cheval. La ferrure est traitée dans un chapitre seulement. Le livre traite à la fois de la connaissance du cheval, des soins qui doivent lui être prodigués, de son alimentation et aussi de ses maladies, selon les idées médicales de l'époque. Il renferme des imperfections, des bizarreries, ainsi que des absurdités : « Solleysel, le premier introduisit dans la maréchalerie un grand nombre de pratiques barbares, auxquelles les maréchaux renoncèrent difficilement<sup>15</sup> ».

L'ouvrage se termine par un exposé des méthodes d'élevage et de dressage, avec une longue étude de l'embouchure, c'est-à-dire des mors et de la bride. En voici quelques illustrations, qui correspondent respectivement au canon à bascule (page 328) pour un cheval qui a la langue « très grosse, la bouche médiocre », au canon dit à col D'oye (p. 327) susceptible de « donner du plaisir au cheval », l'escache à bavette (p. 323) pour un cheval qui a la « langue serpentine. Cette roue au bas de la bavette lui chatouille la langue », et les olives à couplet (p. 322) qui serrent trop les gencives, peuvent faire faire des grimaces au cheval.



15 L.-F. Grogner, *Notice historique et raisonnée sur C. Bourgelat*, 1805, p. 19.



Dans son ouvrage relatif à la culture équestre de l'Occident, Daniel Roche précise que Jacques de Solleysel, sieur du Clapier, s'inscrit dans la tradition hippiatrice d'Aristote, d'Hippocrate et de Végèce, tout en s'inspirant des traités d'équitation et de maréchalerie (contenant des indications sur le choix, l'entretien et le dressage des chevaux). Selon lui, l'ouvrage le *Parfait maréchal*, est un « grand manuel de la science proto-vétérinaire<sup>16</sup> » notamment consacré à « l'énumération de remèdes, dont beaucoup relèvent de traditions anciennes, paysannes ou savantes... ; une partie toutefois est fondée sur l'expérience, la pratique observée, les soins donnés, ou les régimes pratiqués dans les écuries ». Si Jacques de Solleysel évoque des questions partagées par un assez large public dans cet ouvrage qui est « un des best-sellers de la maréchalerie française du Grand Siècle », il vise également la noblesse provinciale et parisienne.

Selon les propos tenus par C. Degueurce, l'ouvrage de Jacques de Solleysel « recensait toutes les pratiques en matière d'élevage et de soins aux chevaux, en y ajoutant des considérations savantes tirées de la médecine de l'Homme, et notamment la fameuse théorie des humeurs qui, si elle était sous-jacente à la médecine du cheval depuis l'antiquité, n'avait jamais été formalisée pour cet animal<sup>17</sup> ».

### Des ouvrages écrits par des écuyers, parmi une production d'œuvres vétérinaires très active en France

La pratique de l'équitation, et avec elle l'art du manège, l'exécution de figures complexes visant l'esthétisme et non plus exclusivement l'utilitaire, venue d'Italie, se développe depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, auprès des nobles. L'éducation équestre des princes devient importante, à l'instar de celle de Louis XV dispensée par M. de la Guérinière. L'édition de son ouvrage de 1733, intitulé *l'École de cavalerie*, sorte de compilation très claire des principes et méthodes afférents à l'équitation, se trouve à l'Université de Caen Basse-Normandie (fonds dit Bonnard, section Droit-lettres).

Au cours de cette période, des écuyers assurent une formation à l'équitation dans le cadre d'académies qui enseignent également les langues étrangères, le maintien, la danse, les mathématiques, etc. Et paraissent de nombreux traités d'équitation, qui incluent des notions afférentes à la pathologie équine. Quelques-uns d'entre eux font partie de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture<sup>18</sup>.

16 D. Roche, *La culture équestre de l'Occident XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, Tome premier, Le cheval moteur*, Paris, Fayard, 2008, p. 215 et p. 297.

17 C. Degueurce, Claude Bourgelat et la création des écoles vétérinaires, *Comptes Rendus Biologies* 335, 2012, p. 337.

18 M. de La Guérinière, écuyer du Roy, rédige *l'École de cavalerie* (1729), dont l'édition de 1733 est détenue par la BU Droit-Lettres de Caen, ainsi que les *Éléments de cavalerie*.



Le Sieur **Carbon de Begrières** a rédigé le *Manuel des Ecuyers ou Recueil des differens Remedes pour la guerison des maladies qui arrivent aux Chevaux & autres animaux servants à l'utilité de l'homme* (1725), dédié par Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc, et qui contient le catalogue des livres de Cailleau<sup>19</sup>. On peut y trouver par exemple le remède suivant contre la peste des chevaux (ou maladie du crin, p. 55) : « prenez demi-once de poivre, autant de canelle et de clous de gerofle, demi-once de muscade & gros comme une noix de fin therique de Venise, avec une tête d'aille ; & si le cheval est bien mal, il faut en mettre deux... ».

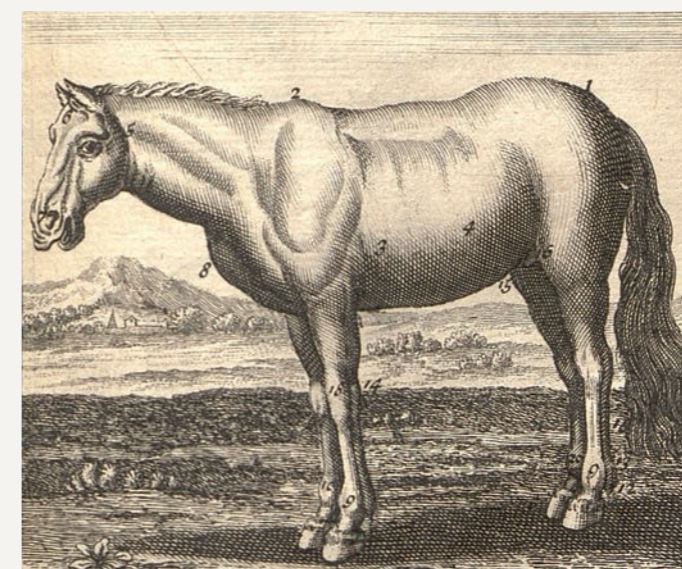


*La connaissance parfaite des chevaux*<sup>20</sup>, publiée avec approbation et privilège du Roi ayant pour frontispice l'illustration ci-dessus, date de 1741 et est enrichie de figures en taille-douce. Cette troisième édition d'un ouvrage paru pour la première fois en 1712, est augmentée d'un nouveau dictionnaire de manège (celui de Guillet dans les *Arts de l'homme d'épée*), ainsi que d'une table des matières plus étendue. Cet ouvrage traite des différentes espèces de chevaux utilisés en France, de la connaissance de leurs parties (cf. illustration ci-dessous), de leurs maladies, de la manière de les nourrir et de les élever. Il s'agit d'une compilation dont la rédaction est attribuée à Liger, qui aurait utilisé les connaissances de Jourdain, Delcampe et Solleysel. Liger aurait surtout repris les propos de Solleysel.

19 L'édition originale se trouvant au centre de documentation est incomplète du frontispice gravé représentant M. de Bourbon.  
20 « contenant la maniere de les gouverner & de les conserver en santé, le détail de leurs maladies, les moyens de les prévenir, & les remedes pour les guérir, une instruction sur le haras : l'art de monter à cheval, & de dresser les chevaux de manège ».



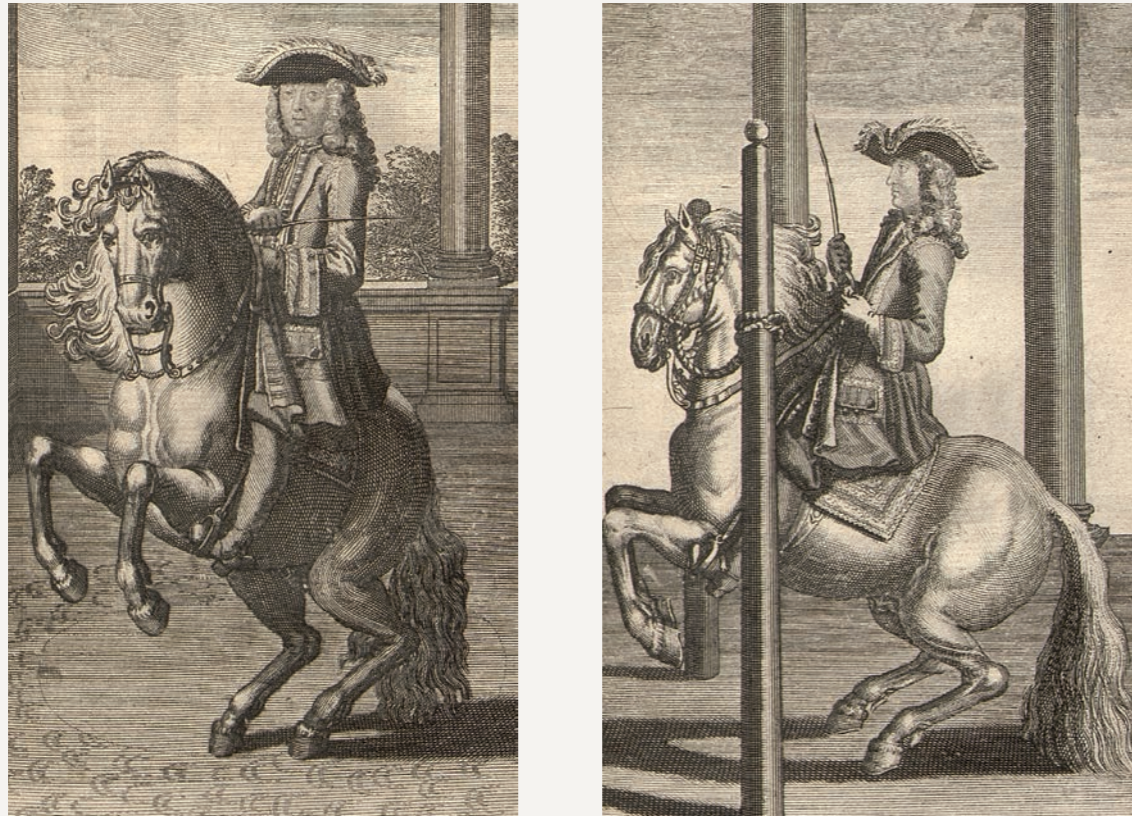
La planche suivante référence 27 maladies du cheval qui sont indiquées par un numéro sur les parties du corps du cheval concernées : par exemple, le numéro 1 a trait à la galle, le 2 le mal au garrot, etc.



Dans la préface, les libraires font référence aux précédents apports de M. de Solleysel, tout en précisant que la nouveauté de l'ouvrage tient dans ce qui est propre aux « chevaux de tirage et à ceux dont les particuliers se servent pour monter », ainsi que ce qui a trait aux haras. Par exemple, il y est précisé (p. 485) qu'« un cheval s'instruit toujours bien, quand on commence par le faire obéir à la main plutôt qu'aux talons ; parce qu'il suffit que le cheval qui va en avant, s'arrête et tourne sans autre justesse, & pour lors un Cavalier, peu s'en servir au besoin ». En effet, cet ouvrage traite de l'art de monter à cheval et de dresser les chevaux de manège.



Voici deux planches qui y sont contenues (respectivement pp. 502 et 526) :

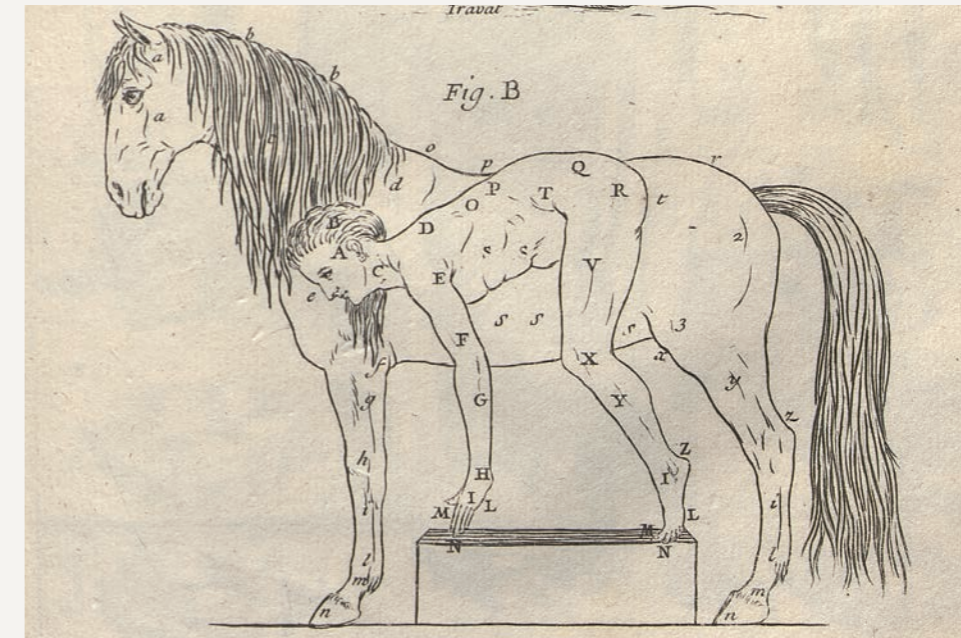


### François-Alexandre de Garsault (1692-1778) et son *Nouveau parfait maréchal*



En 1741, François-Alexandre de Garsault (1692-1778) publie le *Nouveau parfait maréchal* (dont la septième édition, datée de 1811 et parue après sa mort, est présente au centre de documentation). Il s'agit plus d'un ouvrage de vulgarisation sur le cheval, une compilation d'ouvrages antérieurs, qui s'adresse à un public assez large. Cet ouvrage, doté d'une illustration fournie et de belle qualité (enrichi de « 50 figures en taille-douce »), grâce aux talents de dessinateur de l'auteur, connut un franc succès au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le chapitre premier du traité de la construction du cheval, on y trouve les comparaisons des noms des parties du corps du cheval avec celles de l'homme : « en supposant qu'un homme s'appuieroit également sur le bout des mains et des pieds, il seroit alors dans l'attitude où il le faut, pour comparer plus facilement les

parties de son corps avec celles des animaux à quatre pieds ; c'est pourquoi je l'ai mis dans cette situation dans la planche 2 (fig. B) ».

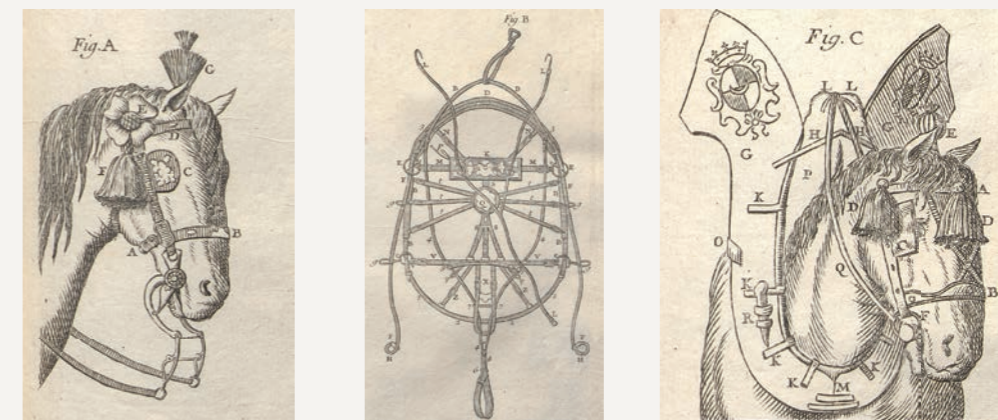


Cette notion de parenté entre l'animal et l'homme est fort ancienne puisqu'elle remonte à la Renaissance, en la personnalité d'André Vésale, qui avait mobilisé la dissection animale dans ses investigations relatives à l'anatomie humaine.

Garsault, grand écuyer qui avait dans ses attributions la direction du haras royal, fut un des deux conseillers de Colbert lorsqu'il s'intéressa de près au cheval. En effet, Colbert repris à son compte l'idée d'une administration des haras afin d'assurer à la cavalerie française une remonte sûre, dans un souci de défense nationale. Un peu plus tard, Bourgelat, ami de Bertin, fut « nommé par lui commissaire général des haras, ressuscitant ainsi le titre et la fonction que Colbert avaient créés pour Garsault<sup>21</sup> ».

Le *Nouveau parfait maréchal* de Garsault se propose d'étudier l'utilisation du cheval. Ses chapitres ont trait à la conformation du cheval, au traité du haras et de l'écuyer, aux médecins, aux maréchaux ferrants, etc. Il contient de nombreuses illustrations fidèlement dessinées d'après nature par Garsault. Voici quelques-unes d'entre elles.

La planche 14 illustre les harnais mobilisés pour les chevaux de tirage.



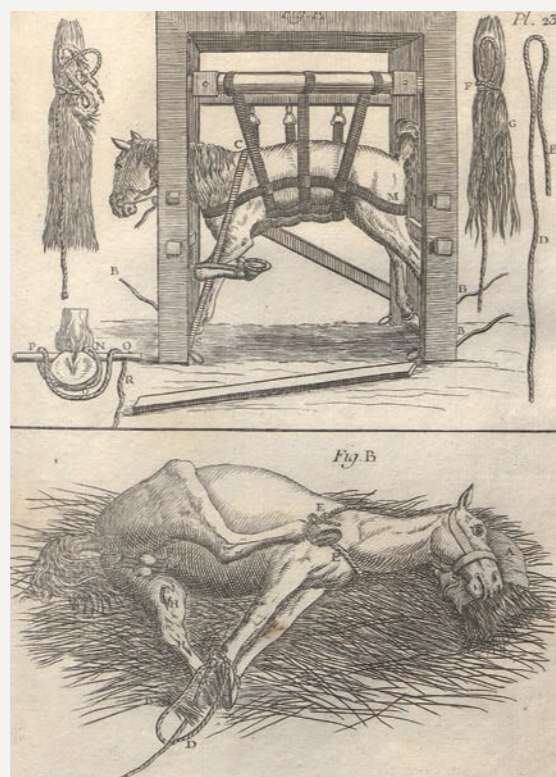
21 Jacques Mulliez, *Les chevaux du royaume*, Paris, Montalba, 1983, p. 244.



La planche 17 illustre la tenue du cavalier et de la cavalière.



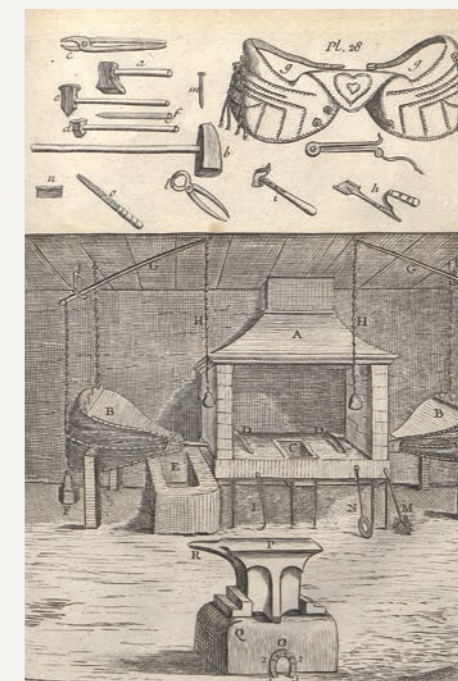
La planche 23 présente deux cas distincts d'opération chirurgicale (pour ce qui a trait à la figure B, on peut par exemple « églander », c'est-à-dire ôter des glandes situées sous la ganache).



La planche 24 présente les instruments mobilisés par le maréchal dans le cadre d'opérations qu'il effectue sur le cheval : à la lettre a, se trouve des flammes servant pour la saignée, la lettre b correspond à une lancette, qui sert à ouvrir des tumeurs, le c est un bistouri, etc.



La planche 28 illustre les moyens d'empêcher la corne de cheval de s'user, en travaillant le fer par le feu et dans une forge. Cette notion de parenté entre l'animal et l'homme est fort ancienne puisqu'elle remonte à la Renaissance, en la personnalité d'André Vésale, qui avait mobilisé la dissection animale dans ses investigations relatives à l'anatomie humaine.





## DES HOMMES À L'ORIGINE DE LA CRÉATION DES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES

### Le Comte de Buffon (1707- 1788) et son *Histoire naturelle*

Louis Georges Le Clerc, plus connu sous le nom de Comte de Buffon (1707- 1788), acquiert notamment des connaissances ayant trait aux sciences naturelles lors de ses différents voyages à l'étranger. Il entre à l'Académie des sciences et mène des investigations afférentes aux sciences naturelles et à la zoologie, avec l'aide financière du roi Louis XV. Contrairement à ses prédécesseurs, Buffon affirme que les espèces ont évolué depuis la création de l'univers.

Buffon rédige une encyclopédie de zoologie intitulée *Histoire naturelle* : 36 volumes in-4°, dont l'édition originale date de 1749 à 1788<sup>22</sup>. Un de ses « collaborateurs », Louis Daubenton complète son œuvre par des descriptions anatomiques. Un site internet du CNRS est dédié à l'édition originale de l'*Histoire naturelle*.

L'édition appartenant au ministère de l'Agriculture et se trouvant à la MRSH est parue plus tard. Il s'agit d'une édition dirigée par M. Lamoureux, éditée de 1824 à 1832. Selon Buffon<sup>23</sup>, « la description est une des principales parties de l'histoire naturelle des animaux,..., car ce n'est qu'après avoir bien observé chaque animal, tant à l'extérieur, qu'à l'intérieur, que l'on peut découvrir la mécanique de ses organes ». Par exemple, il précise (p. 208) qu'il est important de connaître l'âge du cheval, par l'observation de sa dentition : « les douze dents de devant commencent à pousser quinze jours après la naissance du poulain ; ces premières dents sont rondes, courtes, peu solides... ».

Buffon<sup>24</sup> traite peu des maladies des chevaux et il regrette que la santé du cheval « ait été abandonnée aux soins et à la pratique, des gens sans connaissance et sans lettres » : « **la médecine que les Anciens ont appelé médecine vétérinaire, n'est presque connue que de nom : je suis persuadé que si, quelque médecin tournoit ses vues de ce côté-là et faisait de cette étude son principal objet il en seroit bientôt dédommagé par d'amples succès** ». Ces propos tenus par Buffon ont exercé une influence décisive sur Bourgelat et sur sa volonté de créer des écoles vétérinaires.

**En outre, Buffon établit une sorte de théorie de la reproduction des chevaux mettant en exergue le rôle du climat dans lesquels ils sont élevés.** Selon cette théorie, les chevaux sont dotés de caractéristiques physiques différentes, liées au climat, au terrain et à la nature de leurs pâturages. Si on les croise avec des étalons étrangers, dès la deuxième ou troisième génération, sous l'influence du climat, leurs descendants finissent par ressembler à ceux du milieu dans lequel ils vivent. C'est ainsi que selon Buffon, les animaux « dégénèrent » en s'adaptant à leur environnement, et finissent pas posséder des qualités et des défauts en rapport avec ce milieu. Les caractéristiques du climat et la qualité des pâturages agissent sur les formes et le caractère des chevaux.

22 Buffon et l'histoire naturelle : l'édition en ligne, <http://www.buffon.cnrs.fr/>

23 *Œuvres complètes de Buffon avec les descriptions anatomiques de Daubenton, volume 16, Mammifères, tome I*, nouvelle édition dirigée par M. Lamoureux.

24 Buffon, édition originale de 1753, *Histoire naturelle générale et particulière, avec la description du cabinet du Roi*, tome IV, p. 256.

Buffon préconise donc de croiser les races à chaque génération<sup>25</sup>, comme l'avait fait précédemment en 1717 le marquis de Brancas, théorie qui est mobilisée dans les haras. Selon cette technique de « création de types », en croisant les races, en opposant qualités et défauts, on obtient un poulain « supérieur ». En donnant de beaux chevaux (éventuellement étrangers) possédant de nombreuses qualités à des poulinières (nationales), pouvant être laides et dotées de divers défauts, on obtient les meilleurs poulains. La théorie de Buffon sera reprise par Claude Bourgelat et enseignée à l'école vétérinaire de Maisons-Alfort aux élèves et aux inspecteurs des haras. Selon Bourgelat, les défauts des animaux se compensent si on choisit un étalon et une poulinière issus de climats opposés<sup>26</sup>.

### Bourgelat (1712-1779) : le créateur des écoles vétérinaires

Les biographes de Claude Bourgelat rapportent qu'il étudia le droit à l'université de Toulouse et fut avocat au Parlement de Grenoble mais cette activité fut souvent évoquée avec un grand point



d'interrogation. En 1740, Bourgelat reçoit ses lettres de provision d'écuyer du Roi et prend la tête de l'Académie de Lyon, qui visait la « formation de jeunes Gentishommes, dans l'art de monter à cheval, de pratiquer l'escrime et le maniement des armes, mais aussi de leur apprendre les mathématiques, les langues étrangères, le blason, la danse, enfin tout ce qui leur était nécessaire pour prendre leur place dans la société<sup>27</sup> ». Il devait déjà à son père le titre d'écuyer (premier échelon dans la reconnaissance nobiliaire), puis par passion, il se rapprocha des milieux équestres : « son père avait été échevin de la ville de 1706 à 1707 et cette fonction lui avait conféré la noblesse et des armes, trois perdrix sur fonds d'azur qui forment encore aujourd'hui un des quartiers des

armoiries de l'École nationale vétérinaire d'Alfort<sup>28</sup> ». En 1744, il publie d'abord en Suisse, sans nom d'auteur, un traité d'art équestre, le *Nouveau Newcastle ou Nouveau traité de cavalerie*. Trois années plus tard, cet ouvrage, édité sous son nom en France, contribue au développement de sa notoriété.

25 J. Mulliez, *Les chevaux du Royaume*, Arthaud Montalba, 1983.

26 À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un nouveau courant se développe en réaction contre le système préconisé par Buffon et Bourgelat. Contrairement à Bourgelat qui traitait de l'élevage avec une recherche de l'élégance liée à son statut d'écuyer, Préseau de Dompierre s'intéresse aux questions d'élevage dans les structures agraires. Il reconnaît la valeur de certaines races de trait se trouvant sur le sol français, notamment du carrossier normand, parfaitement adapté à l'attelage (même s'il s'agit d'une « race dégénérée »). Toutefois, selon les propos qu'il tient dans l'édition de 1788 du *Traité de l'éducation du cheval en Europe* (p. 8), « le cheval le plus parfait étant celui qui est resté dans son intégrité, c'est le cheval de selle qui est de la plus parfaite espèce ; que le cheval d'Asie étant le meilleur cheval de selle, l'Asie doit être par excellence la patrie de cet animal ; qu'enfin il est également vrai que le cheval arabe est le meilleur d'Asie, et conséquemment le plus parfait ». Préseau de Dompierre propose donc, pour vaincre l'influence du milieu un croisement récurrent avec des chevaux arabes de race.

27 Pol Jeanjot-Emery, Bourgelat en dehors des écoles vétérinaires, *Bulletin de la société française d'histoire de la médecine et des sciences vétérinaires*, volume 1, n°1, 2002.

28 C. Degueurce, Claude Bourgelat et la création des écoles vétérinaires, *Comptes Rendus Biologies* 335, 2012, p. 337, information provenant de P. Cottreau, J. Weber-Godde, *Claude Bourgelat 1712-1779, un Lyonnais fondateur des deux premières écoles vétérinaires du monde*, comité Bourgelat-ENS Editions, Lyon, 2011.



Quelques années plus tard (1750-1753), convaincu de l'insuffisance des traités publiés jusqu'alors sur l'hippiatrique, il publie les *Éléments d'hippiatrie* en trois volumes dans lesquels il mentionne son désir de créer une école de médecine vétérinaire offrant un enseignement public. Ces documents constituent le point de départ de sa volonté de créer un apprentissage de la médecine vétérinaire. La publication de cet important ouvrage lui vaut le titre de correspondant de l'Académie des sciences de Paris (1752), puis de l'Académie de Berlin (1763).

Homme de réseaux, ami d'Alembert, Bourgelat collabore à la rédaction de l'*Encyclopédie*, qui a pour but de faire connaître les progrès de la science et de la pensée dans tous les domaines. Pour pallier « l'incohérence, l'empirisme et la superstition qui règnent dans l'art vétérinaire<sup>29</sup>, les **encyclopédistes** cherchent à définir, inventorier, classer les connaissances et les techniques de l'époque. Bourgelat est considéré comme un encyclopédiste, sans pour autant contester l'ordre établi, politique et religieux. En 1751, il corrige des articles puis, entre 1755 et 1757, il en signe certains. Il est l'auteur d'articles sur l'hippiatrique dans les tomes V et VII de l'*Encyclopédie* où il est qualifié de vétérinaire et avocat. C'est d'Alembert qui propose à Bourgelat de rédiger les articles afférents au « manège, à la maréchalerie et aux arts relatifs ». Par le biais de l'*Encyclopédie*, les pratiques de la maréchalerie sont critiquées, considérées comme des méthodes néfastes pour l'animal, à l'instar de la dessolure, « une sorte de panacée chirurgicale mise en œuvre pour de très nombreuses affections du pied du cheval... acte barbare et inutile. Les soles ôtées aux chevaux martyrs étaient clouées, telles des trophées, aux portes des ateliers de maréchalerie, témoignant de la capacité du maître de ces lieux<sup>30</sup> ».

Bourgelat s'imprègne d'un courant d'idées, « la physiocratie », sorte de mouvement « écologiste » du XVIII<sup>e</sup> siècle, « d'économistes à vues libérales qui considèrent l'agriculture comme la seule source de richesse », créé par Quesnay vers 1750, médecin de Louis XV et de Madame de Pompadour. Il s'agit de promouvoir l'agriculture et donc d'y investir afin de faire croître les ressources alimentaires pour nourrir une population plus large. Les productions de l'agriculture sont désormais considérées comme un élément fondamental de l'économie.

Bertin, contrôleur général des finances de Louis XV, adhère à ce mouvement et aide Bourgelat à créer les écoles vétérinaires, dont la vocation première est de lutter contre les épizooties (notamment la peste bovine) consécutives aux guerres qui ont décimé bovins et chevaux en France. En **1761** (le 4 août), la **première école vétérinaire** (de Lyon) est fondée par un arrêt du Conseil du Roi qui précise que cette école « enseignerait publiquement les principes et la méthode de guérir les maladies des bestiaux, ce qui procurerait insensiblement à l'agriculture du royaume les moyens de pourvoir à la conservation du bétail, dans le temps où cette épidémie désole les campagnes... ».

En 1764, Bourgelat est nommé Directeur et Inspecteur général des écoles vétérinaires et Commissaire général des Haras du Royaume. L'école de Lyon devient l'école royale vétérinaire. Un an plus tard, il part pour Paris, ouvre une école vétérinaire qui est transférée l'année suivante à

29 Daniel Robin, *Bourgelat et les écoles vétérinaires*, Communication présentée à la société française d'histoire de la médecine et des sciences vétérinaires le 5 juin 1999, p. 10.

30 C. Degueurce, Claude Bourgelat et la création des écoles vétérinaires, *Comptes Rendus Biologies* 335, 2012. C'est Genson, dans l'article Dessolure du tome IV de l'*Encyclopédie*, qui déclare le premier, en 1754, que cette technique est pernicieuse.

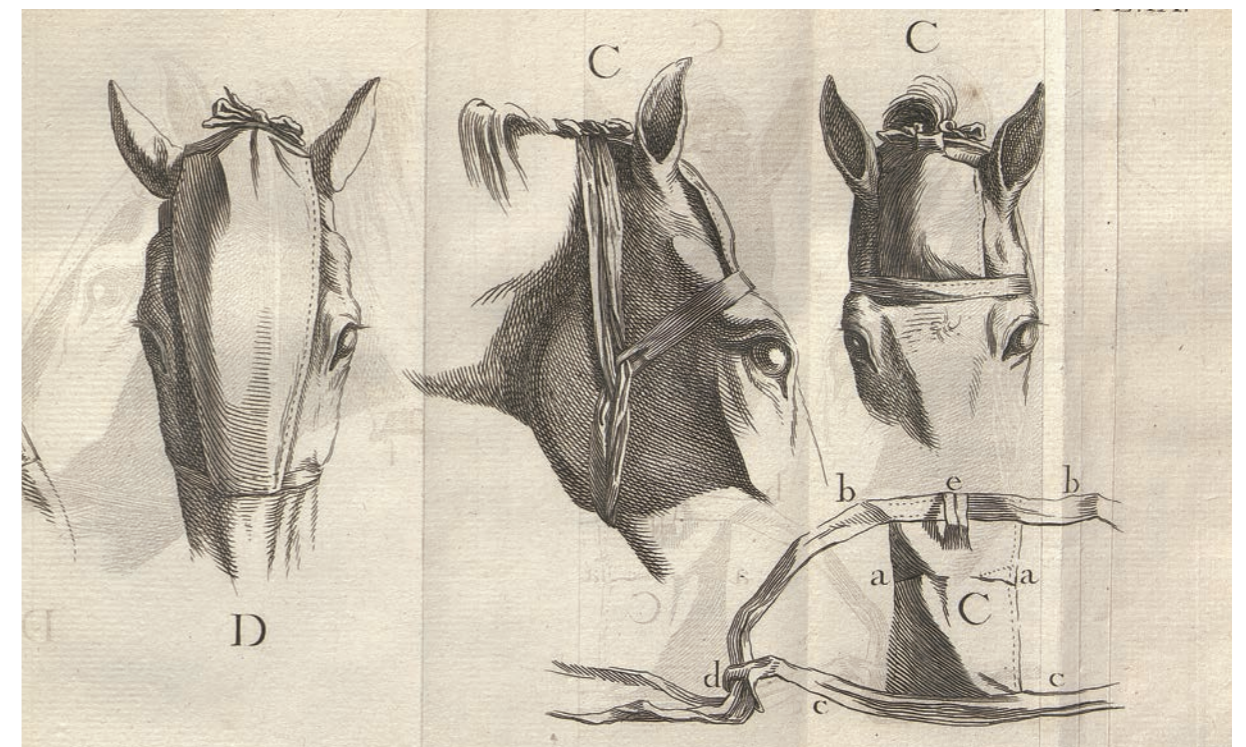
Maisons-Alfort<sup>31</sup>. Bourgelat y instaure un régime scolaire rigoureux.

À partir de cette date, les publications de Claude Bourgelat sont nombreuses. Seules quelques-unes d'entre elles font partie de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture :

- Les « *Éléments de l'art vétérinaire, Essai sur les appareils et sur les bandages propres aux quadrupèdes* » (1770) traitent des pièces mobilisées dans les pansements et de leurs usages, ainsi que des bandages pratiqués le plus fréquemment, rangés selon les différentes parties du corps du cheval (en commençant par la tête). Une partie du document est de M. Goiffon, une « ancienne amitié » de Bourgelat, qui exécute des planches gravées placées à la fin du volume. Les ferrements qui terminent quelques-uns de ces bandages proviennent des investigations de M. Chabert et de son neveu Flandrin.

Dans cet ouvrage, Bourgelat propose des principes relatifs aux bandages qui visent à être confirmés ou rectifiés par ses « successeurs ».

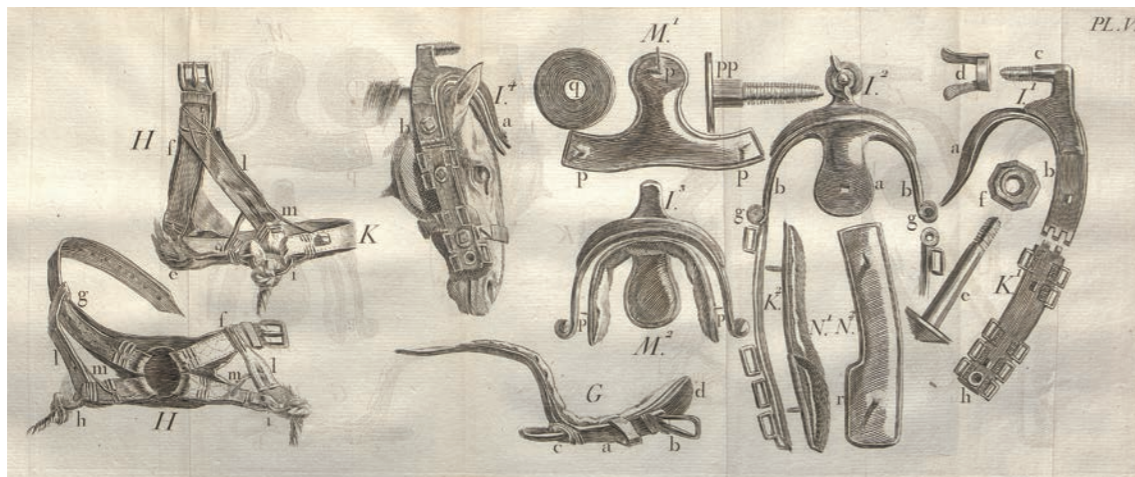
La planche ci-dessous illustre différentes pièces mobilisées dans les pansements.



31 D'abord installée dans un modeste immeuble du quartier de La Chapelle, près de la Porte Saint-Denis, elle déménagea pour bénéficier d'un « château, que Soufflot, l'architecte du Panthéon, aménagea, d'un parc, de bosquets, et de terre labourables propres à l'éducation rurale des élèves » (cf. École nationale vétérinaire d'Alfort, n° spécial de la *revue des officiers d'administration du service de la santé*, 1963, p. 11). En outre, un règlement de 1777 stipulait que les préparations exécutées dans les écoles devaient être « déposées dans un Cabinet consacré à la gloire de Sa Majesté, ..., et nommé, le Cabinet du Roi » (cf. p. 59). Les collections du cabinet d'anatomie comparée et de pathologie d'Alfort furent installées par la suite dans le musée de l'école.



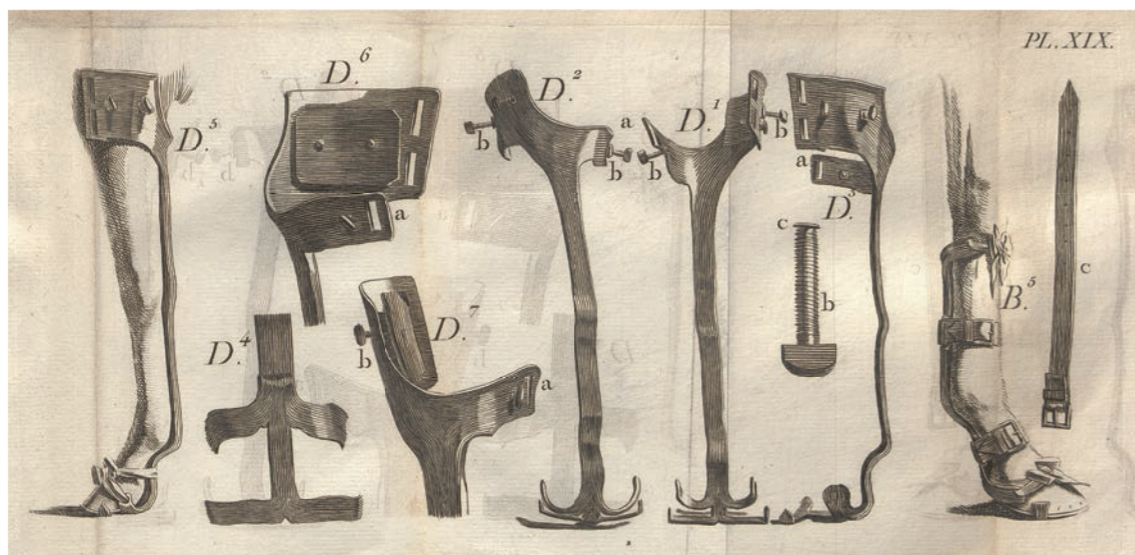
L'illustration suivante a trait aux accessoires utilisés pour contenir les chevaux, les maîtriser. Par exemple, le licou de force correspond à la lettre H.



Quant à la planche XVIII, elle illustre les « ferremens pour les fractures des os du nez ».



La planche ci-dessous présente le « ferrement pour les fractures du canon, du genou, du cubitus & du coude, ainsi que pour les luxations de ces parties ».



- *Règlements pour les Écoles royales vétérinaires de France* (1777) qui contient aussi des éléments relatifs à l'enseignement dispensé, ainsi qu'un modèle de la feuille devant être rapportée par les élèves « pour aller combattre les maladies épizootiques dans les campagnes... ».
- Les deux tomes de « *Éléments de l'art vétérinaire, Précis anatomique du corps du cheval, comparé avec celui du bœuf et du mouton* », datent de 1807. Il s'agit de la quatrième édition d'un ouvrage édité bien plus tôt et sous un autre titre. L'édition originale s'intitulait « *Zootomie ou Anatomie comparée* », parce que Bourgelat envisageait de traiter de l'anatomie de tous les animaux domestiques, et de les comparer à l'homme. Il restreignit ses ambitions par la suite d'où le changement de titre<sup>32</sup>. L'édition de 1807 est enrichie de corrections effectuées par l'éditeur (Huzard) qui avait obtenu de M<sup>me</sup> Bourgelat le manuscrit de son mari. Cet ouvrage fut traduit dans les langues de tous les pays de l'Europe où l'art vétérinaire était mobilisé.
- La Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture contient également la huitième édition des *Éléments de l'art vétérinaire, traité de la conformation extérieure du cheval* parue en 1832. Selon son préfacier (J.-B. Huzard), éditeur de l'ouvrage, vétérinaire et membre de l'Académie royale des sciences de l'Institut de France, cet ouvrage reprend en fait les sept premiers chapitres de l'ouvrage de 1751. Un ajout a trait à l'hygiène, la préservation de la santé du cheval, la construction des écuries, etc.

### Grand rival de Bourgelat : Lafosse Philippe-Étienne (1738-1820)

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, un nom se démarque parmi ces nombreux auteurs qui traitent d'hippiatrique : c'est celui des Lafosse, qui a trait à une remarquable lignée de maréchaux parisiens. **Lafosse père (Étienne-Guillaume)**, fils d'un maréchal ferrant, fut maréchal des écuries du roi et se distingua dans la maréchalerie et l'hippiatrique. Il réunit « des notions disséminées dans une foule d'ouvrages anciens et moderne sur la médecine vétérinaire, et en pratiquant assidûment cet art, en a reculé les bornes<sup>33</sup> ». Reconnu, il avait publié un mémoire sur une tumeur du pied des chevaux, publié dans la collection des savants étrangers, par l'Académie des sciences. En outre, un de ses écrits, paru à Londres en 1751, relatif aux glandes des chevaux a été traduit du français en anglais par Bracken. Il proposa des méthodes nouvelles pour l'époque, après dix années de recherche et d'expérience sur la morve. Cette maladie infectieuse très ancienne d'origine bactérienne, connue depuis l'antiquité, hautement contagieuse, a affecté essentiellement les équidés<sup>34</sup>.

Il mourut en 1765, après avoir publié d'importants travaux sur la ferrure, ainsi que sur l'anatomie et les maladies du cheval. Deux de ses ouvrages font partie de la Bibliothèque historique du

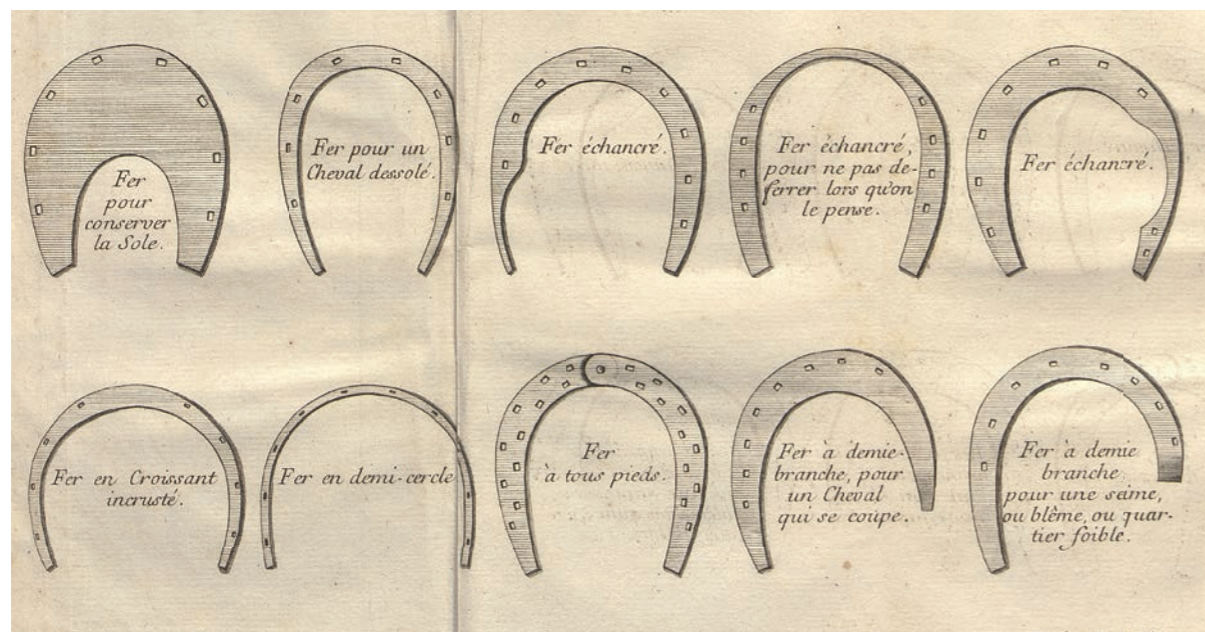
<sup>32</sup> Une première partie, parut en 1766, chez Vallat-la Chapelle, la seconde en 1767, la troisième en 1768, et une quatrième en 1769. Cette même année 1769, Bourgelat donna à l'ouvrage le titre de *Précis anatomique du corps du cheval* et des informations erronées ayant trait aux dissections furent rectifiées. La seconde édition, commencée en 1791 fut publiée en 1793, augmentée notamment des différences entre les viscères du bœuf, du mouton et ceux du cheval. La troisième édition, de 1798, différait peu de la précédente.

<sup>33</sup> Société de gens de lettres et de savants, *Biographie universelle ancienne et moderne*, Tome XXIII, Paris, Michaud, 1819, p. 142.

<sup>34</sup> La morve peut se transmettre à l'homme et provoquer une maladie fréquemment mortelle. La morve a été éradiquée d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Australie.



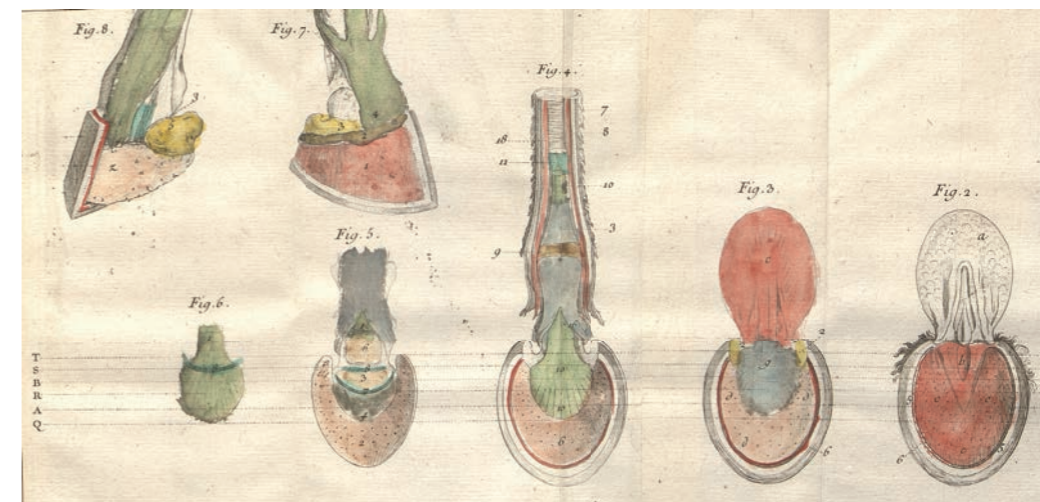
ministère de l'Agriculture. Dans l'édition de 1758 de *Nouvelle pratique de ferrer les chevaux afin de les rendre fermes sur le pavé sec, de rétablir les mauvais pieds & conserver les jambes (avec un détail des abus qui se commettent dans la maréchallerie)*, Lafosse tient les propos suivants : « tous les arts doivent s'apprendre par principes, sans quoi l'on ne doit point espérer d'y réussir... Cette nouvelle Méthode de Ferrer, est le fruit de mon attention à étudier la structure & le mécanisme du pied du Cheval, ce qui m'engage à exhorter les pères & meres & autres ayant la direction de jeunes gens qu'ils destinent à notre profession, de leur faire cultiver l'Anatomie, ainsi que la Médecine générale (cf. préface) ».



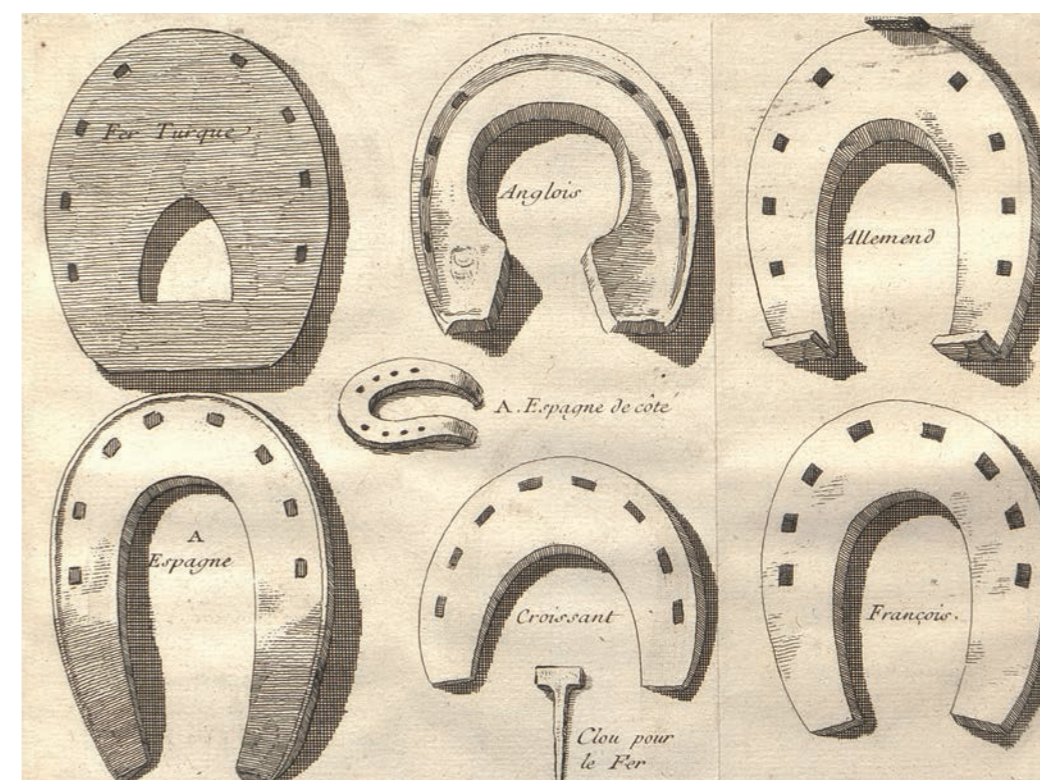
Cette planche illustre la diversité des fers à chevaux. Spécialiste du pied et de la ferrure, Étienne-Guillaume Lafosse tient compte de l'anatomie des pieds pour conditionner la forme des fers<sup>35</sup>. Selon lui, les pratiques doivent différer suivant la structure du pied, la nature du terrain sur lequel ils marchent et « les avantages qui en résultent ».

Un document de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture, intitulé *Observations et découvertes faites sur des chevaux...* datant de 1754 est doté d'une planche couleur illustrant le pied du cheval, traversées par « six lignes droites horizontales et parallèles, dont l'espace indique sur chaque partie l'importance des accidents qui leur arrivent ; de façon que sans avoir étudié l'anatomie, on peut connoître la qualité & le siège de chacune, assez pour faire un pronostic juste sur les différentes espèces d'accidents (cf p. 9) ». En effet, quelques années plus tôt, Étienne-Guillaume Lafosse remet un mémoire à l'Académie des sciences sur les accidents qui surviennent aux pieds des chevaux et qui les font boîter. Selon le Secrétaire perpétuel de cette Académie, les maladies du pied des chevaux sont bien décrites et illustrées (dans des planches anatomiques) par Étienne-Guillaume Lafosse : les os du cheval et leurs parties adjacentes sont « mieux représentés que par-tout ailleurs » (p. 42).

<sup>35</sup> D. Roche, *La culture équestre de l'Occident XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Tome premier, Le cheval moteur, Fayard, 2008, p. 345.



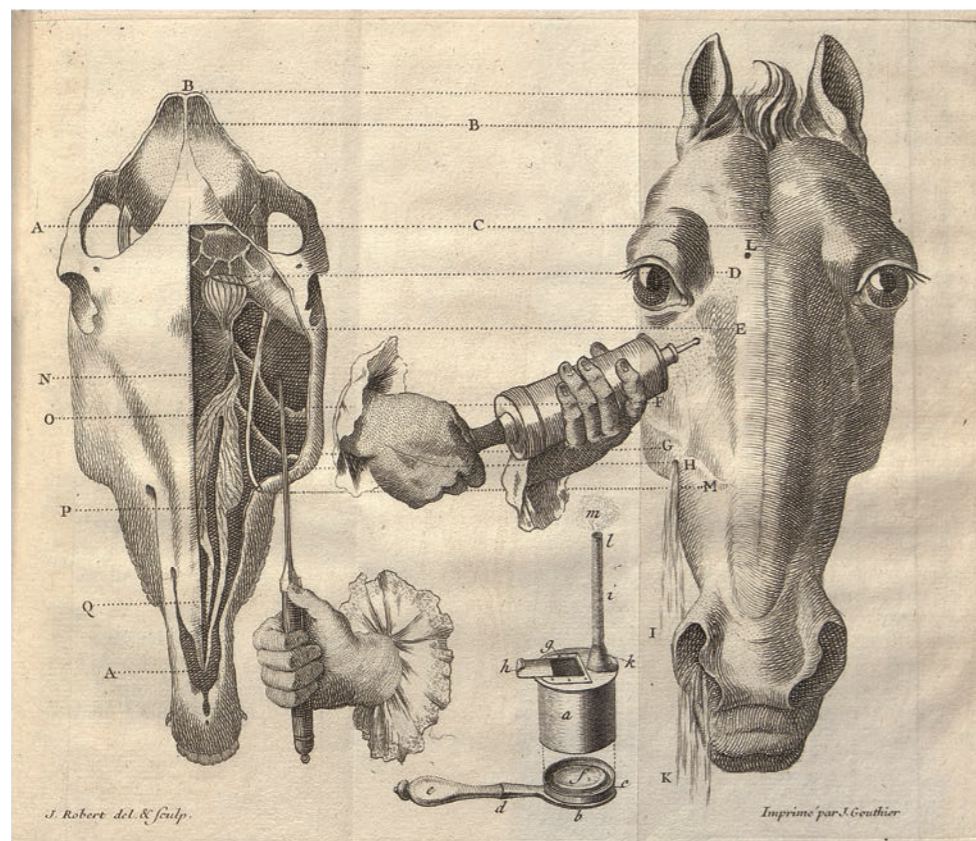
Ce document contient également cette illustration relative aux fers.



Une partie d'*Observations et découvertes faites sur des chevaux* a trait aux travaux empiriques de Lafosse père relatifs à la morve, maladie inflammatoire de la « membrane pituitaire » qui se caractérise par le « gonflement des glandes sous la ganache, l'écoulement de la morve par la narine proprement dite ». La planche ci-dessous afférente à la représentation anatomique de la tête du cheval, illustre ses investigations empiriques, à l'instar de l'injection dans une narine de « liqueur ».

Étienne-Guillaume Lafosse (le père), qui est en fait un des premiers docteurs en médecine équine et qui est connu de beaucoup de savants d'Europe, se fait entendre à l'Académie des sciences.





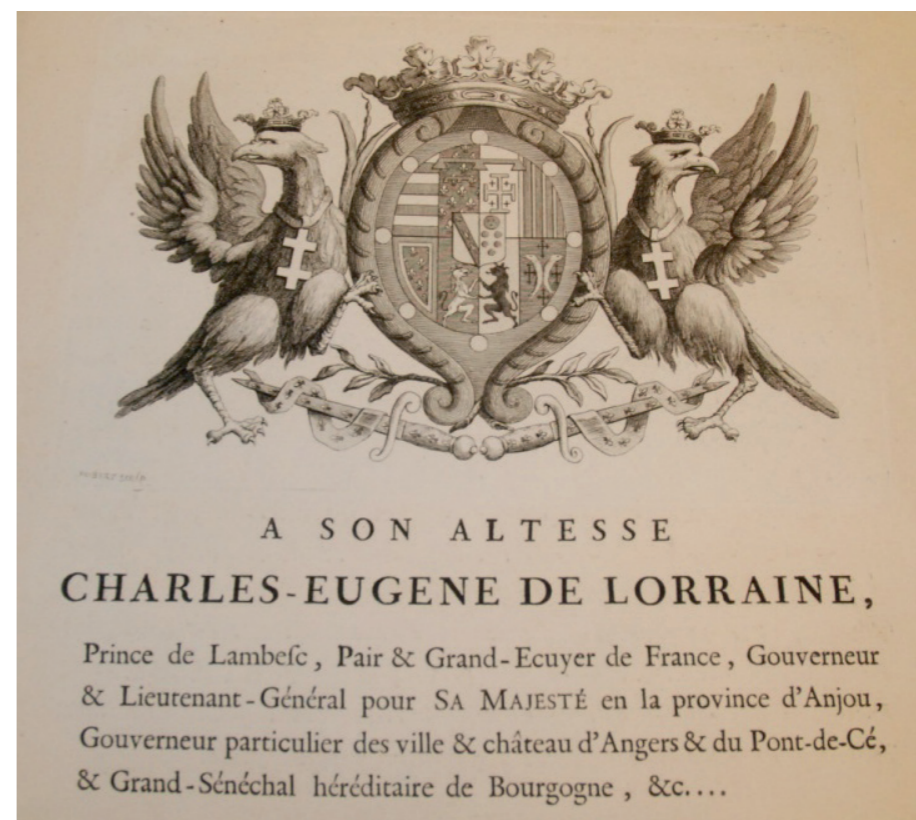
Quant à son fils, **Philippe-Étienne Lafosse**, il apprend la langue latine, l'art de monter à cheval, le dessin, l'anglais, la musique instrumentale et l'histoire naturelle. Il étudie également la maréchalerie puis suit des cours d'anatomie à l'école de médecine (humaine) et pratique la dissection. Il choisit de développer ses compétences par le biais de nombreuses dissections de cadavres de chevaux. Il publie un *Guide du maréchal* (1766) s'adressant aux maréchaux-ferrants, dont l'édition très tardive de 1842 fait partie de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture.

Selon les propos tenus dans cet ouvrage (p. VI-IX), « comme c'est surtout pour les jeunes maréchaux et pour les aspirants à la profession que j'ai travaillé, je me suis appliqué à me rendre intelligible et à mettre les choses à leur portée... Après la médecine et la chirurgie, la maréchalerie est, sans contredit, la profession la plus utile à l'État, puisqu'elle a pour objet la conservation du cheval, l'animal dont l'homme tire les services les plus réels et les plus importants. L'éloge du cheval entraîne nécessairement celui de la maréchalerie... Toutes les connaissances qu'on peut acquérir dans la maréchalerie sont fondées sur la connaissance des parties qui composent le cheval : or l'hippotomie ou l'anatomie en est la base ; c'est l'anatomie qui nous conduit à la connaissance intime des maladies, à celle de leur nature et de leurs causes. D'après cette vérité, que j'ai reconnue de bonne heure, je me suis livré tout entier à cette partie fondamentale... ».

La planche IV présentée ci-dessous a trait à la maladie de la morve. La figure A représente « l'ostéologie de la tête, dont on a enlevé en partie les os de la face pour laisser apercevoir les sinus en général ». La figure C illustre la cloison cartilagineuse du nez qui sépare les fosses nasales en deux parties égales. Quant à la figure E, elle représente une « boîte de fer à fumer par les narines » (on y insère les médicaments propres à fumer).

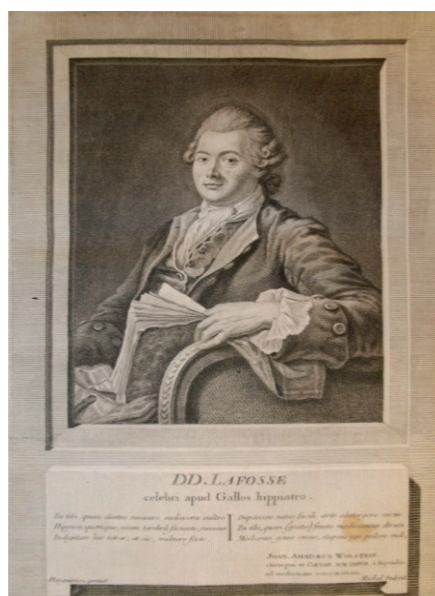


En 1767, Philippe-Étienne Lafosse crée un enseignement gratuit de l'anatomie du cheval et des pathologies équinés (qui connaît un grand succès), afin de répondre au refus de Bourgelat de l'intégrer dans le corps enseignant des écoles vétérinaires. Philippe-Étienne est l'auteur de nombreuses publications dont un impressionnant *Cours d'hippiatrique ou traité complet de la médecine des chevaux* (publié en 1772), illustré de gravures d'une grande qualité scientifique, et sa réputation surpasse celle de son père. L'édition de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture, ouvrage d'une dimension remarquable 53 x 35 cm, entièrement restauré après son arrivée à la MRSB, contient 65 planches hors-texte gravées, en noir et blanc, aux dimensions de l'ouvrage. Il est dédié (en page liminaire) à Son Altesse Charles Eugène de Lorraine.





Voici le portrait de l'auteur gravé par Michel d'après Harguinier :



Philippe-Étienne Lafosse, qui s'est intéressé à l'histoire de la médecine vétérinaire, souhaite créer à Paris une école militaire d'hippiatrie pour les maréchaux des régiments de cavalerie. Il tient, dans la préface du *Traité complet de la médecine des chevaux*, les propos suivants :

« seroit-il raisonnable de croire que l'on fût uniquement borné à élever des chevaux, à les nourrir, à les dresser au combat, ou à les monter ? Ne feroit-il pas étonnant au contraire que, la cavalerie faisant alors la principale force des armées, personne ne se fut appliqué à connoître les maladies & les accidents auxquels les chevaux sont exposés, & à chercher les moyens d'y remédier ? »... « On sentit dans le seizième que l'hippiatrie avoit besoin d'être éclairée ; on fit imprimer les quatres livres de Végèce, en 1528, lesquels parurent en françois en 1563. François I chargea J. Ruel, médecin, de traduire du grec en latin la collection faite par les ordres de Constantin, de laquelle nous avons parlé. Cette version parut en 1530. Ces fragments d'auteurs vétérinaires furent mis en françois par Jean Massé, aussi médecin, en 1563. Rien ne démontre que ces secours aient été d'une grande utilité. L'émulation cependant se répandit en Espagne, en France, en Italie, en Allemagne, &. Plusieurs hommes de mérite, sans doute, crurent devoir écrire sur cet objet ; mais leurs ouvrages ne furent répandus que parmi les amateurs... L'hippiatrie est demeurée dans l'enfance durant le seizième et les dix-septième siècles, malgré de nombreux écrits ».

Mais alerté de ce projet par Bertin, Bourgelat précipita son action, en créant, en 1765, l'école royale vétérinaire de Paris, qui s'établit en 1766 à Alfort.

En 1772, dans son impressionnant *Cours d'hippiatrique ou traité de la médecine des chevaux*, illustré de gravures ayant notamment trait à son expérience de la dissection, il signale les erreurs commises par Bourgelat dans les *Éléments d'hippiatrique* et les *Éléments de l'Art vétérinaire*. Sa renommée devient internationale et son œuvre est traduite en allemand et en espagnol.



Frontispice représentant une démonstration, gravé par Prévost.



Planche XI représentant le squelette naturel d'un poulain.





Vignette de la page 71.



Planche XLIX représentant un cheval défectueux.

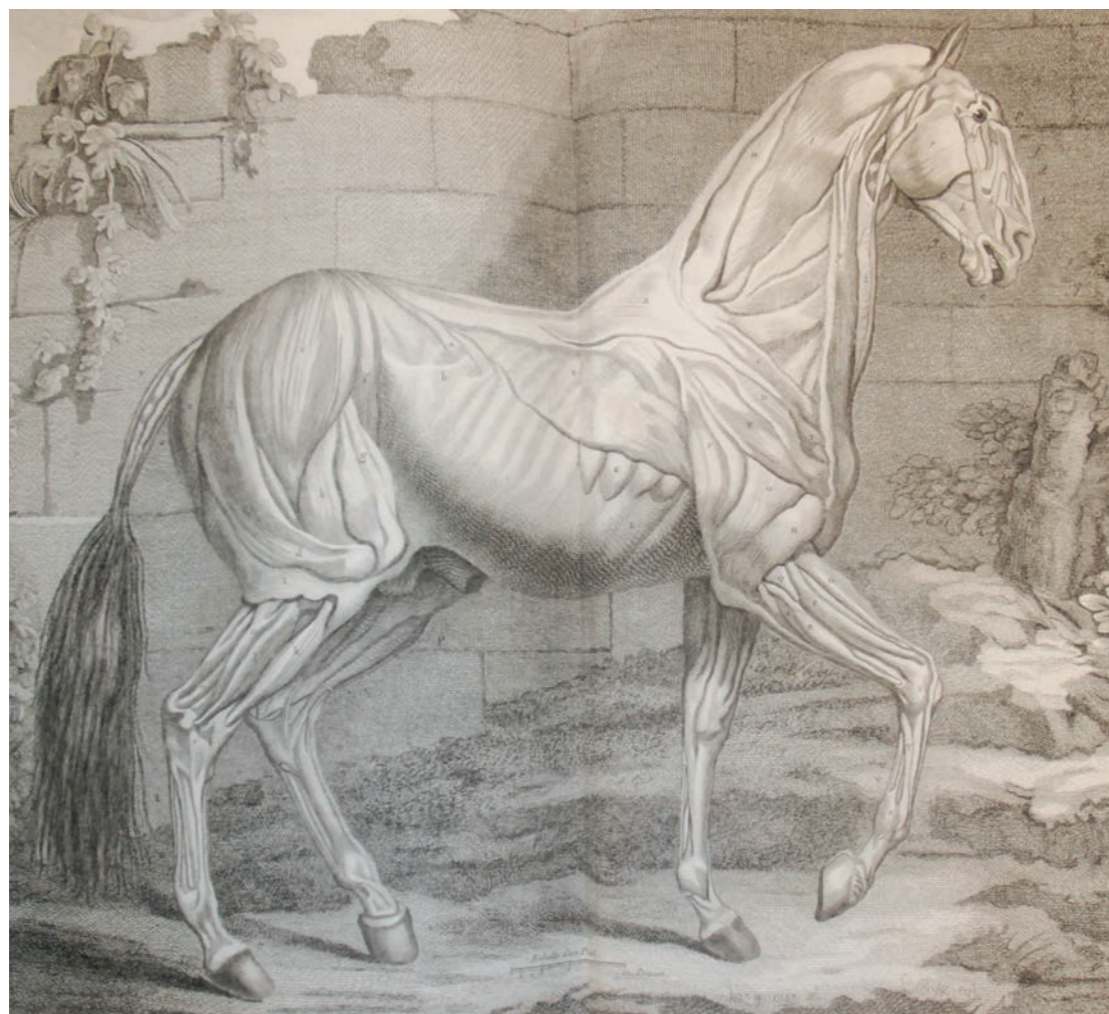


Planche XV représentant « le cheval dont on a enlevé les muscles de la peau ».

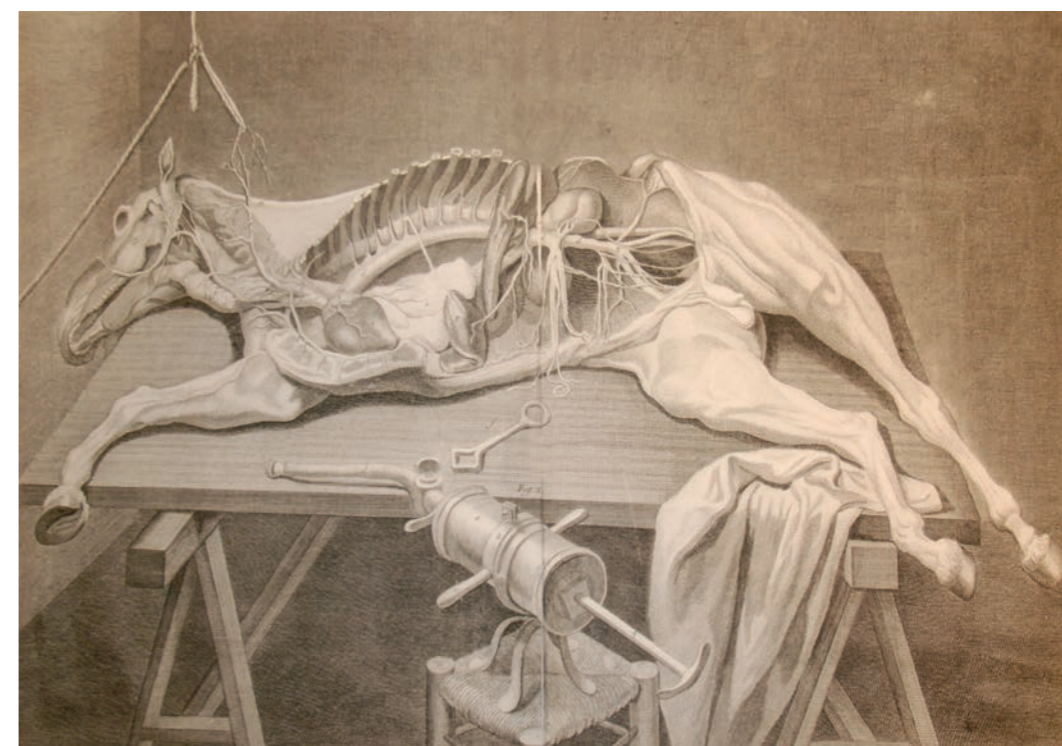


Planche XXV L'angiologie, représentant l'Aorte et ses divisions.





Planche XVI représentant « le cheval miologique, vu de côté ».

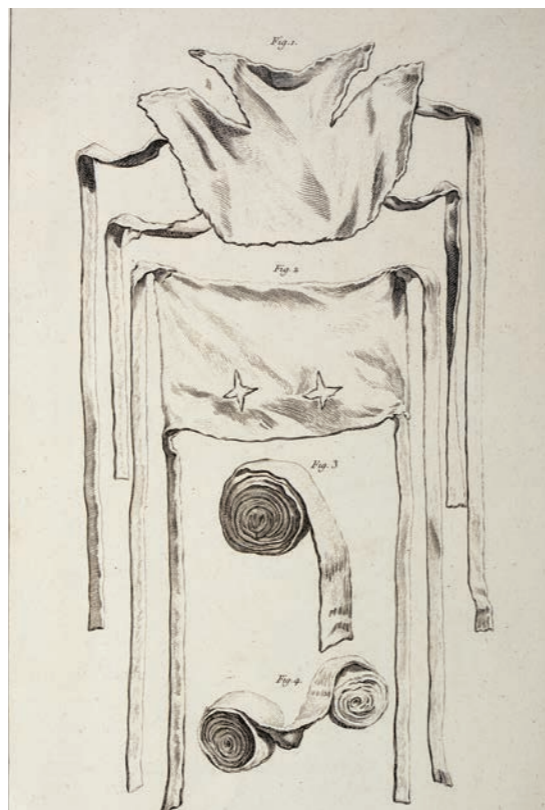


Planche 56, Bandages pour les maladies de la mâchoire inférieure... (fig 1)



Pl. XXXVIII représentant une tête coupée verticalement, servant à démontrer la déglutition.



Pl. XXII représentant la jambe myologique de derrière.



À gauche, pl. LX représentant divers instruments servant à la ferrure et aux opérations ; au centre, pl. 57 représentant les instruments de chirurgie vétérinaire, et à droite, pl. LXII représentant les instruments à ferrer.

En 1779 à la mort de Bourgelat, il critique les écoles vétérinaires dans un ouvrage intitulé *une Nouvelle théorie pratique d'équitation*. À la fin de l'année 1789, il publie un pamphlet calomnieux de 16 pages intitulé *Mémoire sur l'école royale vétérinaire d'Alfort, raisons de l'inutilité de cet établissement et moyens de le remplacer avec beaucoup d'économie pour l'État*.

Selon les propos tenus par L.-F. Grogner (1775-1837)<sup>36</sup>, premier biographe de Claude Bourgelat, « Lafosse a souillé ses écrits par des injures plates et grossières contre son rival ; tandis que Bourgelat ne parle point de Lafosse dans les siens ». Si Grogner<sup>37</sup> consacre une notice historique à Bourgelat dès l'année 1805, il faudra attendre plus de cinquante ans pour qu'un professeur de l'école vétérinaire d'Alfort, donne en 1857 des éléments biographiques afférents à Lafosse. Il est d'ailleurs intéressant de constater que, dans la *Biographie universelle*<sup>38</sup>, ouvrage rédigé par une société de gens de lettres et de savants, parue en 1812, la biographie de Lafosse fils (Philippe-Étienne) n'apparaît pas. Seules les informations suivantes sont mentionnées, dans la biographie ayant trait à son père : « E. G. Lafosse laissa un fils, qui aidé de ses leçons, l'a surpassé d'autant plus facilement, qu'une impulsion générale encourageait singulièrement alors l'étude de la médecine vétérinaire. Haller faisait le plus grand cas de deux Lafosse, et il leur a, dans sa bibliothèque de chirurgie, assigné une place honorable, quoiqu'il ne connût point encore les deux derniers ouvrages importants publiés par le fils (cf. p. 142) ». Parallèlement, dans un autre volume de cette biographie universelle, on peut y lire pour Claude Bourgelat qu'il peut être « regardé comme le créateur de l'hippiatrique, ou médecine des animaux domestiques, car cette science n'existait pas avant lui ».

<sup>36</sup> L.-F. Grogner, *Notice historique et raisonnée sur Claude Bourgelat*, 1805, p. 22.

<sup>37</sup> Selon la *Bibliographie universelle, ancienne et moderne* (1839), Louis-Furcy Grogner est admis comme élève à l'école vétérinaire de la Guillotière (Lyon) après avoir été contraint de changer de carrière. Il se lie d'amitié avec Raphaël Bredin, qui succède à son père dans sa fonction de directeur de l'École. Après les événements révolutionnaires, il devient bibliothécaire de l'école vétérinaire, obtient la chaire de botanique médicale puis celle de zoologie, d'hygiène, de multiplication des animaux domestiques et de jurisprudence vétérinaire. En 1833, il publie deux ouvrages destinés aux élèves des écoles vétérinaires.

<sup>38</sup> *Ancienne et nouvelle, ou histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont distingués par leurs écrits, leurs actions, leurs talents*.



## ET APRÈS LA CRÉATION DES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES...

L'institution de la médecine vétérinaire, la création de diverses écoles ne va pas modifier complètement les pratiques afférentes aux soins des animaux au sein des campagnes françaises. La diffusion de la médecine vétérinaire va être progressive<sup>39</sup>. Il faudra plus de cent ans pour faire disparaître les soins dispensés par des empiriques, les charlatans, dans les campagnes. « Les connaissances vétérinaires étant encore dans leur enfance, notamment pour les ruminants, ces élèves (des écoles vétérinaires) furent formés sur le cheval et à l'aulne des savoirs du moment<sup>40</sup> ».

Daniel Roche aborde les limites de la médecine vétérinaire lorsqu'il traite de l'enquête de l'an III (1794-1795) : « Les empiriques routiniers et les forgerons de village qui ne savent que saigner et brocher sont ainsi critiqués pour leur inefficacité. À Sisteron, on ne sait quels remèdes administrer ; quand les animaux sont malades, on n'appelle pas les vétérinaires qui sont sortis de l'école d'Alfort, car ils sont trop chers, il faut donc les multiplier. Bien soigner est une exigence permanente même quand il n'y a pas d'épizootie, il faut une nouvelle médecine. Dans le district de Pont-l'Évêque, les maladies épidémiques sont absolument inconnues...<sup>41</sup> ».

### La famille Huzard

Jean-Baptiste Huzard père (1755-1838), remarqué par Bourgelat, est élève, professeur puis inspecteur général des écoles vétérinaires. Il reçoit des prix, devient membre titulaire de la Société royale de médecine et rédige divers rapports avec Vicq d'Azyr qui lui confie la rédaction d'articles afférents à la médecine vétérinaire dans l'*Encyclopédie méthodique*. En 1785, il est chargé de réaliser des expertises sur les vices rédhibitoires des animaux domestiques.

Issu d'une famille où la maréchalerie s'exerce de père en fils, il épouse la fille de l'imprimeur-libraire Vallat La Chapelle (Marie-Rosalie en 1792), qui tient une librairie spécialisée dans l'agriculture. **La famille Huzard est dotée d'une riche collection d'ouvrages sur l'art vétérinaire<sup>42</sup>, avec tous les ouvrages imprimés ou manuscrits rédigés par les membres ou correspondants de l'Institut<sup>43</sup>.**

Quant à son fils, Jean-Baptiste Huzard (1793-1878), il suit les traces de son père notamment en devenant un grand vétérinaire à Alfort en 1815, et en le remplaçant dans sa fonction de trésorier de la Société Royale et Centrale d'Agriculture.

En 1809, près de cinquante ans après la création de la première école vétérinaire, **Huzard**, dans l'« avis des éditeurs » de la quatrième édition d'*Instructions et observations sur les maladies des animaux*

39 Plus de soixante ouvrages de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture datés du XIX<sup>e</sup> siècle ou de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle ont trait à la médecine vétérinaire. En outre, des périodiques contiennent des éléments de médecine vétérinaire : *Recueil d'hygiène et de médecine vétérinaires militaires*, datant de 1849 à 1905 (42 volumes), publié par ordre du ministre de la Guerre, les *Annales de l'agriculture française*, 1797-1873, de Tessier, avec des « Observations et des mémoires » sur les chevaux, les épizooties (dans la librairie de Mme Huzard), le *Journal d'agriculture pratique*, le *Journal oeconomique*, etc.

40 C. Degueurce, Claude Bourgelat et la création des écoles vétérinaires, *Comptes Rendus Biologies* 335, 2012, p. 340.

41 Daniel Roche, Les chevaux de la République : l'enquête de l'an III, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 4/ 2008 (n° 55-4).

42 En 1874, la veuve Bouchard-Huzard fait un don à la Bibliothèque de l'Institut de France des 280 volumes sur l'histoire et les mémoires des Académies.

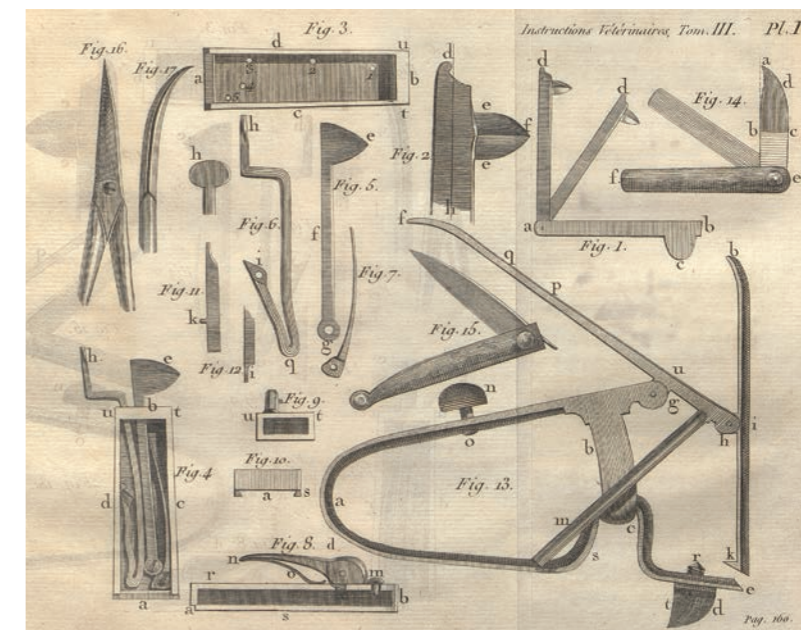
43 F. Reynaud, *Les bêtes à corne dans la littérature agronomique de 1700 à 1850*, Thèse pour le doctorat d'histoire, 2009.

*domestiques, traite de l'empirisme qui subsiste au début du XIX<sup>e</sup> siècle* : « Les charlatans sont un fléau aussi désastreux dans la médecine vétérinaire que dans la médecine humaine, et ils renaissent par-tout de leurs cendres ; c'est sur-tout dans les cas d'épizooties qu'on les voit pulluler davantage, et ils sont souvent plus à redouter que la maladie même... Nous invitons les vétérinaires, les maréchaux, et toutes les personnes instruites, à être nos coopérateurs, en continuant de nous envoyer le détail des maladies qu'ils auront traitées, et les observations qu'ils auront faites dans leur pratique ».

Cet ouvrage en six volumes est rédigé par MM. Chabert, Flandrin et Huzard. Philibert Chabert (1737-1814), est un maître réputé de l'école vétérinaire française. P. Chabert, fils d'un maréchal ferrant, suit les enseignements dispensés par Lafosse père. Il est professeur à l'école royale vétérinaire de Lyon dès 1763 puis à celle d'Alfort en 1766 avant d'en être directeur (quatorze ans plus tard). Il devient correspondant de la Société royale de médecine, chevalier de la légion d'honneur (1805) et correspondant de l'Institut<sup>44</sup>.

Quant à Pierre Flandrin (1752-1796), il est vétérinaire et anatomiste. Il entre à 14 ans à l'école vétérinaire de Lyon, dans laquelle son oncle, Philibert Chabert, enseigne, avant d'être appelé par Claude Bourgelat pour enseigner l'anatomie, toujours aux côtés de son oncle devenu directeur de l'école d'Alfort. Dans le cadre de cette activité, il fournit des préparations anatomiques d'animaux au cabinet de l'école d'Alfort. Le roi l'envoie en Espagne pour y observer la manière de conduire les moutons à laine fine<sup>45</sup>. Flandrin est l'auteur de divers ouvrages ayant trait au cheval, et aux bêtes à laine. Il meurt à 44 ans après avoir été nommé associé de l'Institut.

L'illustration ci-dessous est issue (de la page 160 du tome III) de l'ouvrage rédigé par MM. Chabert, Flandrin et Huzard, « formant les annales de l'art vétérinaire ; nécessaire aux cultivateurs, propriétaires, vétérinaires, maréchaux, etc. ». Elle a trait aux divers instruments destinés à la pratique de la saignée, des flammes très simples aux plus compliquées.



44 Louis Passy, *Bibliographie universelle, ancienne et moderne*, supplément, tome LX, 1912.

45 *Biographie universelle ancienne et nouvelle*, rédigé par une société de gens de lettres et de savants, Paris, Michaud, 1816, p. 23.



Cette seconde planche (issue du tome VI, p. 66) fournit un aperçu des dépenses des écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon, « dont les fonds seront mis à la disposition de la commission d'Agriculture et des Arts, par la Trésorerie Nationale ». On y voit par exemple, que les dépenses fixes de l'école d'Alfort, qui sont afférentes aux rémunérations du personnel, sont 1,7 fois plus élevées que celles de l'école de Lyon.

ÉCOLE D'ALFORT.		ÉCOLE DE LYON.	
<i>Dépenses fixes.</i>		<i>Dépenses fixes.</i>	
Un Directeur-Professeur, à six mille livres. . . . .	6,000 l.	Un Directeur-Professeur, à six mille livres. . . . .	6,000 l.
Un Directeur-Adjoint-Professeur, à cinq mille cinq cents livres. . . . .	5,500	Un Directeur-Adjoint-Professeur, à cinq mille cinq cents livres. . . . .	5,500
Quatre Professeurs à cinq mille livres. . . . .	20,000	Trois Professeurs, à cinq mille livres. . . . .	15,000
Douze Répétiteurs à deux mille livres. . . . .	24,000	Cinq Répétiteurs, à deux mille livres. . . . .	10,000
Un Conservateur des Collections et de la Bibliothèque. . . . .	3,000	Un Conservateur de la Bibliothèque et des Collections. . . . .	3,000
Un Régisseur. . . . .	4,000	Un Régisseur. . . . .	3,000
Un Surveillant, attaché à la maison de Carrières, chargé de la Police des Élèves. . . . .	4,000	Pour publication d'Instructions et autres Impressions. . . . .	1,000
Deux Commis attachés, l'un à la Régie, et l'autre à la Direction, à deux mille livres chacun. . . . .	4,000	Un Portier. . . . .	1,200
Pour publication d'Instructions et autres Impressions. . . . .	2,000	Un homme de peine. . . . .	1,200
Deux hommes de peine, à douze cents livres. . . . .	2,400		
Deux Portiers, l'un à Alfort, à quatre cents livres, l'autre à la Maison de Carrières, à quatre cents livres. . . . .	1,600	<i>Dépenses variables.</i>	
	76,500 liv.	Avances à faire pour l'entretien des Chevaux malades, dont le prix des Pensions rentrera à la Trésorerie nationale. . . . .	40,000
<i>Dépenses variables.</i>		Pour le choix des Animaux, éducation en petit d'Animaux domestiques, engrais, perfectionnement du Roulage, de la Sellerie, Eperonnerie, etc. . . . .	10,000
Avances à faire pour l'entretien des Chevaux malades, dont le prix des Pensions rentrera à la Trésorerie nationale. . . . .	40,000 l.	Travaux anatomiques et entretien des Collections. . . . .	4,000
Pour le choix des Animaux et des Modèles en petit, d'éducation, d'engrais, essais sur le perfectionnement du Roulage, etc. . . . .	10,000	Matière médicale, Chimie, Pharmacie, Botanique. . . . .	4,000
Pour les Travaux anatomiques, l'entretien et l'augmentation des Collections. . . . .	8,000	Opérations de la Forge et de la Ferrure. . . . .	4,000
Pour la Matière médicale, la Pharmacie, la Chimie et la Botanique. . . . .	8,000	Formation d'une Bibliothèque. . . . .	4,000
Pour les opérations de la Forge et de la Ferrure. . . . .	6,000	Frais de bureaux du Directeur et du Régisseur, à juger sur mémoires quittancés, évalués à. . . . .	1,800
Pour la formation d'une Bibliothèque. . . . .	3,000	Réparations annuelles, entretien et conservation des Bâtimens. . . . .	3,000
Frais de bureaux du Directeur et du Régisseur, à payer sur mémoires quittancés, évalués à. . . . .	2,400	TOTAL de la Dépense annuelle de l'École de Lyon. . . . .	114,100 liv.
Pour entretien, réparations et conservations des Bâtimens. . . . .	8,000	<i>Dépenses extraordinaires.</i>	
TOTAL de la Dépense annuelle d'Alfort. . . . .	160,900 liv.	Pour réparations à faire à la maison des ci-devant Picpus de la Guillotière, suivant le devis de l'Architecte. . . . .	45,100 l.
<i>Dépenses extraordinaires.</i>		Pour dépenses arriérées, jusqu'au 1 <sup>er</sup> Prairial de l'an II. . . . .	23,186
Pour réparations à faire à la Maison d'Alfort, construction d'un Bain de vapeurs, d'un Amphithéâtre, conformément au devis de l'Architecte. . . . .	13,600 l.	Pour <i>idem</i> , depuis le 1 <sup>er</sup> Prairial jusqu'au 30 Fructidor. . . . .	memoire.
Dépenses à faire à la Maison de Carrières, pour y loger les Élèves, conformément au devis du même Architecte. . . . .	16,551		
	30,151 liv.	<b>RÉCAPITULATION.</b>	
		<b>ÉCOLE D'ALFORT.</b>	
		Dépenses fixes. . . . .	76,500 l.
		Dépenses variables. . . . .	84,400
		Dépenses extraordinaires. . . . .	30,151
		<b>ÉCOLE DE LYON.</b>	
		Dépenses fixes. . . . .	45,900 l.
		Dépenses variables. . . . .	68,200
		Dépenses extraordinaires. . . . .	68,296
		TOTAL GÉNÉRAL. . . . .	373,447 liv.

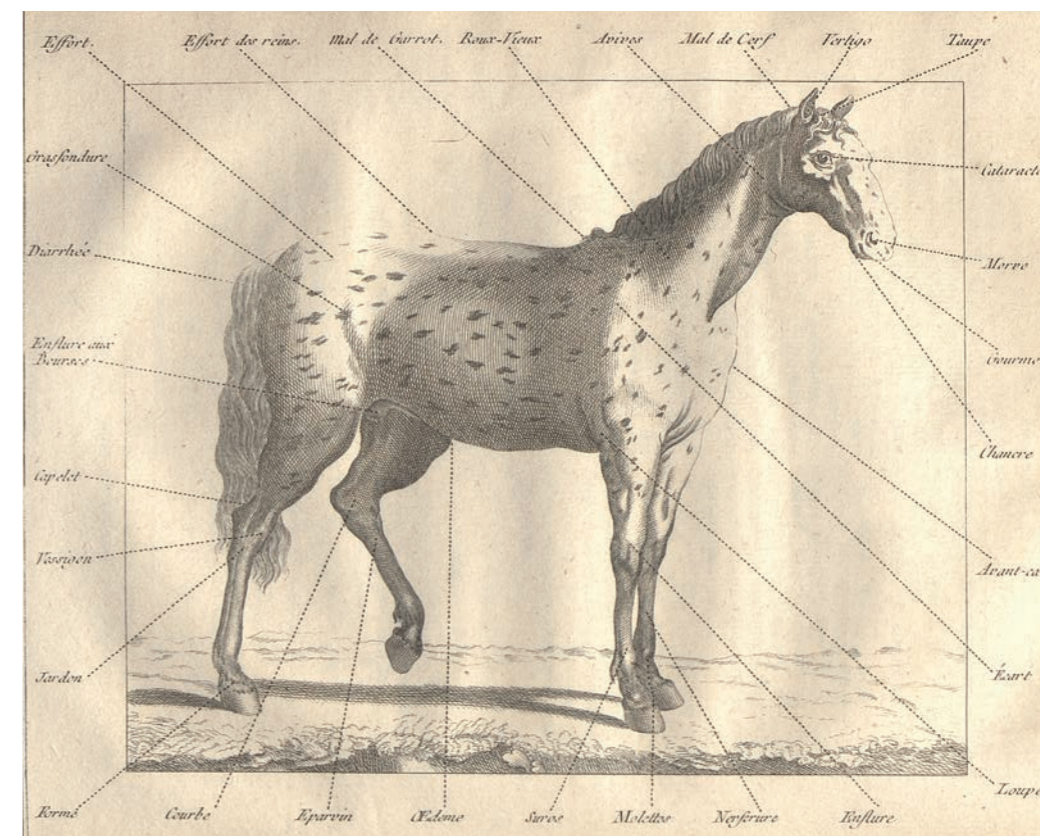
Instruct. Vétér. Tome VI. Page 66.

## L'abbé Rozier

L'abbé Jean-Baptiste-François Rozier (1734-1793) est originaire de Lyon. Élève de Bourgelat à l'école vétérinaire, il y dispense des enseignements en 1763 et devient un « maître réputé<sup>46</sup> ». Mais il semblerait que Bourgelat, devenu directeur de l'école, blessé par ses succès, l'ait fait révoquer deux ans plus tard par le ministre Bertin. Après avoir fondé un jardin et une chaire de botanique, il commence à rédiger son *Cours complet d'agriculture*, avant de revenir à Lyon en 1786 pour diriger l'école pratique d'agriculture et la pépinière de la Province. Son *Cours complet d'agriculture*, dont les douze volumes font partie de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture<sup>47</sup>, paraît à partir de 1781. Il aborde des maladies, des blessures en se souciant des symptômes, des traitements adéquats. La médecine vétérinaire, thématique dominante dans la première édition, va même s'étendre dans les versions ultérieures.

<sup>46</sup> C. Degueurce, Claude Bourgelat et la création des écoles vétérinaires, *Comptes Rendus Biologies* 335, 2012.

<sup>47</sup> Les volumes 1 à 8 de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture, publiés entre 1781 et 1789, correspondent à la première édition, contrairement aux volumes 9 à 12, datés de 1801 à 1805.



Page 273, se trouve l'illustration ci-dessus, qui vise à situer les emplacements des maladies auxquelles le cheval est sujet. On visualise ainsi par exemple la localisation de la morve.

## Les vétérinaires, cent ans après la création de la première école

Nous nous intéressons ici à quelques données quantitatives afférentes à l'espèce chevaline et aux vétérinaires.

Les premières données quantitatives étaient restreintes, elles renvoyaient notamment aux ordonnances de 1665, 1668 et 1683 qui obligèrent les paroisses des généralités à enregistrer le nombre et la qualité des chevaux et des juments aptes à la reproduction. Les propriétaires, quel que soit leur condition, devaient avoir leurs étalons approuvés et marqués<sup>48</sup>.

Selon Daniel Roche, la volonté de constituer une statistique relative aux chevaux existait dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle mais les instruments faisaient défaut. L'enquête de l'an III a permis la compréhension « des modalités et des difficultés de la mobilisation de l'appareil administratif sur la question cruciale des équidés, de prendre conscience de l'échelle des résultats obtenus par rapport à une évolution conjoncturelle et générale<sup>49</sup> ». Le recensement de la population chevaline fourni par l'enquête de l'an III, a pu servir à déterminer les lieux où établir des haras et des écoles vétérinaires.

<sup>48</sup> En France, les haras, qui servaient notamment à la remonte de l'armée, furent créés par Colbert en 1665, afin de réduire le nombre de chevaux achetés à l'étranger. L'État prescrivait la taille des étalons, et leur interdisait, sous peine d'amende, de les livrer à la reproduction avant l'âge de quatre ans (ainsi que de leur faire exécuter un travail difficile).

<sup>49</sup> Daniel Roche, Les chevaux de la République : l'enquête de l'an III, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 4/ 2008 (n° 55-4), p. 82-121.



Sous l'impulsion des ministres de l'intérieur du Directoire et du Consulat, des descriptions, états statistiques, sont rédigés par les services des préfets en réponse à une série d'enquêtes destinées à faire connaître au ministre et aux Consuls l'évolution de la situation dans les départements. Ils ont trait à la population, au prix des grains et aux problèmes de ravitaillement, à l'état des routes, l'esprit public... Entre 1800 et 1803, trente-cinq mémoires sont imprimés aux frais de l'État par l'Imprimerie des Sourd Muets et constituent ce qu'il est convenu d'appeler « la Statistique des Préfets<sup>50</sup> ». En outre, un ouvrage, comprenant 8 volumes dont un atlas, intitulé *La Statistique générale et particulière de la France et de ses colonies*, paraît en l'an XII (1803-1804) mais il traite peu des chevaux<sup>51</sup>.

La statistique agricole portant sur l'ensemble du Royaume n'est pas dotée de données relatives à l'espèce chevaline. Louis XIV, a envisagé de constituer une « Statistique générale du Royaume » et a prescrit aux intendants des provinces de recueillir des matériaux, à une époque où aucun cadastre ne permettait de connaître la division physique et agricole du pays. Cent ans plus tard, la statistique agricole a peu évolué. En 1810, Napoléon ordonne l'exécution d'une statistique générale de la France. Mais cet objectif et la direction qui en est chargée, sont supprimés en 1814<sup>52</sup>. On ne trouve aucune information relative aux équidés dans les *Archives statistiques du ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce*, publiées en 1837. La première enquête officielle traitant de l'espèce chevaline date de 1840 et est éditée en 1842. En effet, la seconde partie de l'enquête (« décennale ») de 1840 a trait aux « animaux de ferme<sup>53</sup> », au nombre d'animaux de chaque race, à leur valeur totale déterminée d'après les prix moyens, ainsi qu'à la consommation de viande. En 1866, lors du recensement de la population, l'administration demande un dénombrement des animaux de ferme, qui constituent, selon elle, un élément important de la richesse agricole du pays. Les résultats en termes quantitatifs sont proches de ceux fournis par l'enquête « décennale » de 1862<sup>54</sup>.

La Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture, possède un **atlas afférent à la France agricole, de Gustave Heuzé, publié en 1875, inspecteur général de l'agriculture, qui a mobilisé les informations quantitatives des enquêtes de 1840 et de 1866**. Pour ce qui a trait à l'espèce chevaline, 2 815 576 animaux sont dénombrés en 1840 (dont 45 % de chevaux, 42 % de juments et 13 % de poulains et poulaches), et 3 312 656 animaux en 1866, soit une augmentation de 18 % en un quart de siècle (avec une hausse de 74 % afférente aux « jeunes animaux »).

50 Edgar Leblanc, Inspecteur général de l'agriculture.

51 La Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture détient la première édition de cet ouvrage en 8 volumes (dont un atlas).

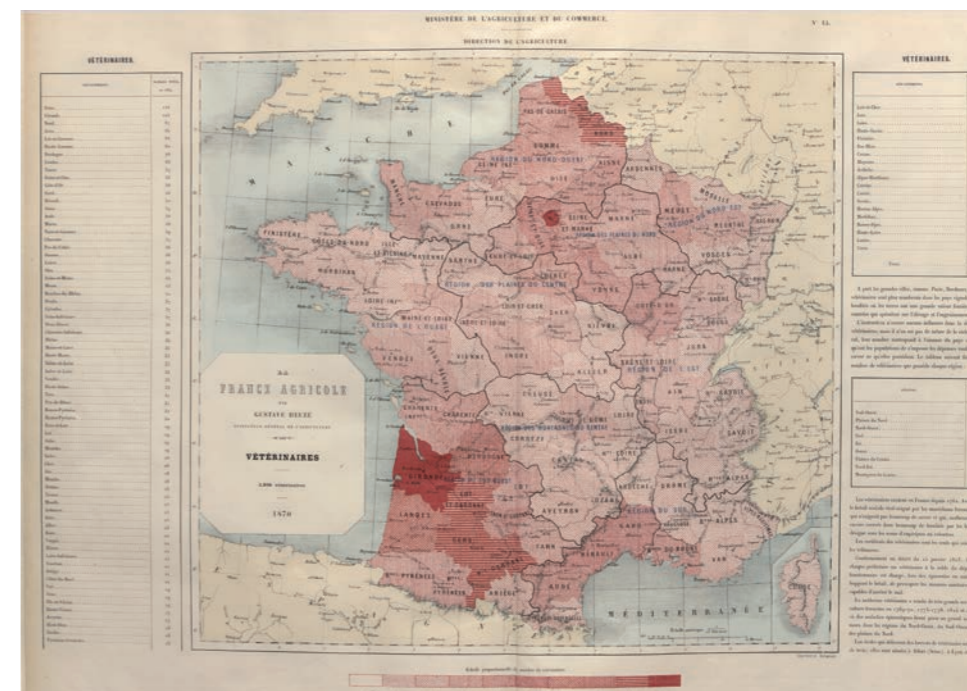
52 *Statistique de la France*, publiée par le ministre de l'Agriculture et du Commerce, Paris, Imprimerie nationale, 1840. Cet ouvrage fait partie de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture.

53 *Statistique de la France, Agriculture*, publiée par S. Exc. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, Résultats généraux de l'enquête décennale de 1862, 1868.

54 Les statistiques décennales datent de 1840, 1852, 1862, 1882 et 1892. Et la collection de périodiques de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture qui a trait à la statistique agricole annuelle, couvre la période allant de 1882 à 1962.



La carte ci-dessus répertorie les « bêtes chevalines » par départements et par régions : « en général, les bêtes chevalines sont plus nombreuses dans la région septentrionale que dans la zone méridionale. Dans cette dernière région, elles sont remplacées en grande partie par des bêtes mulassières. Le nombre des juments indique bien que l'élevage du cheval a lieu principalement dans les régions du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Nord-Est et du Sud-Ouest » (cf. carte n° 33).





Pour soigner ces animaux faisant partie de l'espèce chevaline, en 1870, trois écoles délivrent des brevets de vétérinaire, celle d'Alfort, de Lyon et de Toulouse<sup>55</sup>. Près de 3 000 personnes sont comptabilisées comme vétérinaires en France en 1869, dont plus d'un quart exercent dans une seule région (sur les neuf qui existent à l'époque) : la région « Sud-Ouest ». En effet, selon Gustave Heuzé, « les vétérinaires sont plus nombreux dans les pays vignobles et dans les localités où les terres ont une grande valeur foncière que dans les contrées qui spéculent sur l'élevage et l'engraissement du bétail. L'instruction n'exerce aucune influence dans la distribution des vétérinaires ; mais il n'en est pas de même de la richesse. En général, leur nombre correspond à l'aisance du pays et à l'habitude qu'ont les populations de s'imposer les dépenses voulues pour conserver ce qu'elles possèdent ».

En outre, « conformément au décret du 15 janvier 1813, il existe dans chaque préfecture un vétérinaire à la solde du département. Ce fonctionnaire est chargé, lors des épizooties ou autres calamités frappant le bétail, de provoquer les mesures sanitaires et de police capables d'arrêter le mal,... La médecine vétérinaire a rendu de très grands services à l'agriculture française en 1769-70, 1774-1776, 1815 et 1871, années où des maladies épizootiques firent périr un grand nombre d'animaux dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Est et des plaines du Nord ». La Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture détient le *Bulletin sanitaire*, rédigé par le service des épizooties du ministère de l'Agriculture de 1895 à 1955. De brefs rapports mensuels de vétérinaires « délégués » signalent les maladies et leurs localisations.

## Conclusion

Nous abordons ici l'institutionnalisation de la médecine vétérinaire qui a eu lieu au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, au travers des illustrations des ouvrages de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture. La création et l'évolution des sciences vétérinaires renvoient à une lutte sociale sous-jacente entre deux catégories distinctes : des écuyers et des maréchaux. Quelques personnalités, issues de ces deux catégories sociales, ont été marquantes.

Les maréchaux possédaient une grande pratique en matière de soins aux chevaux, mise en œuvre depuis longtemps. Une petite partie d'entre eux était reconnue pour ces compétences et avait le privilège d'exercer aux petites écuries du Roi à Versailles ou dans d'autres villes. Des écuyers qui s'intéressaient aux soins à apporter aux chevaux, ont mobilisé leur culture de l'écrit et leurs réseaux sociaux pour théoriser des pratiques existantes. **Un d'entre eux, Claude Bourgelat, écuyer fut à l'origine de la création des premières écoles vétérinaires.**

L'institutionnalisation de la médecine vétérinaire, la création de diverses écoles n'ont pas modifié complètement les pratiques afférentes aux soins des animaux au sein des campagnes françaises : la diffusion de la médecine vétérinaire a été progressive.

---

55 La troisième école vétérinaire est créée à Toulouse, en 1825.